LE PEUPLE BRETON

ISSN 0245-9507

N° 358 / 15 F

AUJOURD'HUI, ÊTRE LIBRE, C'EST ÊTRE INFORMÉ

OCTOBRE / HERE 1993



CEUX QUI CASSENT

POBL VREIZH

CAUREL



MASSACRE A LA PELLETEUSE

Depuis le mois de juillet la colline boisée qui surplombe le bourg de Caurel et le lac de Guerlédan est éventrée sur une longueur de 3 km et une largeur de 25 m. Ni la mobilisation des associations, à commencer par le très actif comité local de défense du site de Caurel et du lac de Guerlédan, ni le soutien de SOS-Gaspi et de son président, le dessinateur Piem, ni la manifestation sur le site le 27 octobre 1992, ni l'interpellation des médias (reportages sur TF1 et France 3, articles dans la presse parisienne et bretonne), ni les multiples interventions du député européen Siméoni auprès de la Communauté européenne et des ministères français de l'Environnement et de l'Équipement n'auront permis d'empêcher le saccage d'un des plus beaux sites du centre-Bretagne sur fond de prévarication et de complicités politiques.

Jusqu'au bout le directeur départemental de l'Équipement des Côtes-d'Armor, M. Jean-Michel Lannuzel, aura délibérément exclu la solution la plus respectueuse de l'environnement et la plus économique pour les contribuables qui aurait consisté en un tracé global Mûr-de-Bretagne-Gouarec contournant par le nord le bourg de Caurel et le lac de Guerlédan. Au lieu de cela la DDE a choisi de multiplier les tronçons et d'imposer le passage coûteux dans les rochers qui dominent Caurel afin de bénéficier des primes attribuées aux responsables de l'Équipement pour chaque tronçon (un des multiples scandales de cette République qui se voudrait exemplaire).

Jusqu'au bout les élus saisis de l'affaire (conseillers généraux, conseillers régionaux, députés) auront fait preuve au mieux de complaisance, au pire de complicité. Mention spéciale pour le nouveau député de la circonscription de Loudéac, le très balladurien Marc Le Fur, qui après avoir pris le parti des opposants au tracé de la DDE avant son élection a depuis lors tourné casaque et s'illustre comme le porteur d'eau du lobby agro-industriel productiviste. **Nous n'oublierons pas non plus M. Alain Madelin qui, tout ministre et vice-président du Conseil régional qu'il est, se déclare impuissant** (1). Seuls Jean Rohou, conseiller régional UDF, et les conseillers régionaux verts auront fait connaître publiquement leur opposition au projet de la DDE. Mais pourquoi diable ont-ils cautionné la création par le Conseil régional d'un vague comité de suivi du dossier dont on pressent qu'il sera vite enterré ?

Jusqu'au bout les ministères de l'Équipement et de l'Environnement, de droite comme de gauche, auront ignoré l'intérêt public pour protéger des intérêts personnels et corporatifs. Ils seront allés **jusqu'à**

(suite page 27)

Solidarité

Malgré le bon total de ces mois-ci, le PB/PV ne roule pas sur l'or. Des dons à 150 F se sont parfois réduits à 40 F, en raison des difficultés de nombre de nos lecteurs. Ce que certains ne peuvent donner, nous pouvons quand même l'obtenir si plus de lecteurs et abonnés font un geste de solidarité.

Nous développerons des analyses, esquisserons des propositions de solutions aux problèmes bretons. Vous avez la parole et, avec vous, nous pourrons être plus efficaces.

Dans la morosité ambiante, se serrer les coudes est nécessaire. Merci à tous ceux qui ont, ce mois encore, ajouté un "plus" au montant de leur abonnement.

***Le Peuple Breton*, un journal de libre ton dont le papier est recyclé et recyclable. Les idées aussi.**

Souscription

F. Poggi, Vannes (90) ; B. Bougeard, Triel (40) ; P. Beillois, Nantes (30) ; P. Le Rol, Pleudaniel (20) ; P. Davin (40) ; J.L. Lucas, Caulnes (90) ; D. Cherel, Cannes (20) ; Y. Calage, Le Mans (40) ; H. Thomas, St-Brieg (40) ; G. Hervé (10) ; Le Moen, La Feuillée (40) ; K. Boucher, Vendôme (40) ; C. Lelu, Orvault (40) ; Y. Le Berre, Perros-Guirec (20) ; J.Y. Gloanec, St-Nazaire (10) ; P. L'Héréec, Plounérin (200) ; J.R. Danjou, Pordic (20) ; G. Rivière (90) ; A. Casenove (40) ; J.P. Guillou, Angers (40) ; L. Fauchard, Baye (40) ; G. Le Calvez, Pléhédel (40) ; O. Caillard, Vern (90) ; P.J. Corcuff, Hennebont (40) ; J. Garçon, Derval (40) ; R. Tassin, Lorient (90) ; Mme Pensec, Douarnenez (20) ; L. Le Beg, St-Malo (40) ; H. Le Guillerm, St-Malo (140) ; L. Ollivier, Paimpol (20) ; C. Chouffot, Maurepas (40) ; P. Hervé, Le Rheu (40) ; C. Kerrain, Tonquédec (40) ; G. Couetoux, Couéron (10) ; Coop Breizh, Spezed (40) ; B. Le Bars, Brest (10) ; J. Guillo, Boulogne (140) ; R. Huon, St-Hernin (20) ; F. Raoul, Le Petit Quévilly (140) ; G. Guillonnet, Guipry (20) ; Y. Brusk, Douarnenez (40) ; J.N. Ferran, Orvault (20) ; J.B. Henry (40) ; P. Le Houédec (40) ; M. Josso (40) ; J.G. Moriou (40) ; Y. Roquet, St-Malo (10) ; J.Y. Tenaud, Port-St-Père (40) ; H. de Parscau, Brandivy (10) ; R. Ballandras (240) ; R. Pinsard, Caulnes (20) ; T. Bourles, Landeleau (40) ; J. Le Guiel, Nantes (40) ; F. Derval, Loctudy (140) ; O. Hameury (40) ; P. Scarnière, La Baule (340) ; Y. Le Berre, Paris (20) ; L. Le Ster, Brest (40) ; J.Y. Le Corre, Fouesnant (40) ; D. Mab Morvan (40). Total 9e liste : 3.810 F. Total général : 21.880 F.

Sommaire

"CEUX QUI CASSENT"

Ce titre de la première page nous a été inspiré par les photos de démolition de Caurel. Les lecteurs du PB connaissent le caractère exemplaire de cette affaire, réactualisée dans nos pages 2 et 27.

Il aurait pu être proposé à partir des manœuvres de division, par exemple sur le problème de la nouvelle université et par l'acceptation des déséquilibres en Bretagne, dans le cadre de la préparation du plan (pages 6 et 7). Ou encore par les heurs et malheurs de la culture bretonne, également oubliée dans le projet de plan. On y reviendra.

Par contre, le PB espère que ceux qui cassent ne pourront rien contre la dynamique de la paix entre Israël et les Palestiniens.

Deux articles étoffés, l'un sur le VAL (p. 9 et 10), l'autre sur la filière coquillages, à la suite de l'article de septembre (p. 11 et 12), ainsi que l'ensemble des informations sur l'Europe et les problèmes des "minoritaires", amenés par Christian Guyonvarc'h complètent efficacement ce PB, avec les rubriques "culturelles".

Prélèvements automatiques

Mais oui, vous pouvez vous libérer de la contrainte du réabonnement, et recevoir le PB sans effort financier ponctuel. Vous nous aiderez sans effort, en contribuant à assurer la continuité de notre trésorerie.

Evidemment, vous pouvez diviser par douze le tarif de l'abonnement classique, et choisir un prélèvement de 13 ou 14 F dévalués ou choisir un prélèvement trimestriel par la même méthode. Mais il n'est pas interdit d'arrondir à l'étage au-dessus, dès que vous en avez les moyens, dans l'esprit de la souscription traditionnelle. Vous gardez évidemment la maîtrise du jeu : à chaque passage à votre banque, vous pouvez modifier votre prélèvement ! Nous calculerons votre participation à la souscription sur un an, en espérant votre fidélité ! Merci de bien vouloir vous réabonner en demandant un formulaire de prélèvement automatique.

Je m'abonne au "PEUPLE BRETON"

NOM ..... Prénom .....

Adresse .....

● Souscrit un abonnement ❑
un réabonnement ❑
- tarif minimum : 140 F
- tarif normal : 160 F
- tarif de soutien : à partir de 170 F (1)
- étranger : 170 F et plus (1)
- étranger par avion : 180 F et plus (1)

à partir de N° ..... inclus

● **Ci-joint le règlement par :**
- chèque postal (1)
- chèque bancaire (1)
- mandat-lettre (1)
à l'ordre du "Peuple Breton-Pobl Vreizh"

"POBL VREIZH"

B.P. 301 - 22304 LANNION CEDEX - C.C.P. RENNES 2365-76

Edito

DES MYOPES POUR GUIDES ?

L'émission consacrée aux "entrepreneurs" sur France Inter le samedi matin mérite qu'on y consacre une heure de temps à autre. Par la place de l'idéologie "libérale" et "managériale" dans notre société, cette émission joue un peu le rôle de la grand-messe d'autrefois. Le ton solennel et la voix d'archevêque du principal animateur aidant, on a envie de s'essuyer les pieds pendant l'indicatif. Chacun apprécie à sa manière.

De plus, l'aspect comique involontaire est assuré par un certain nombre de minets bouffis d'autosatisfaction parce que leur héritage ou leurs magouilles, ou la chance ou le talent (pourquoi pas) les ont placés sur une trajectoire favorable.

Il arrive aussi qu'on y entende des gens compétents, dont la modestie et le réalisme contrastent avec l'attitude des précédents...

Morosités

Le 18 septembre, les propos tenus frappaient par leur tonalité morose. On y insistait sur le "manque de visibilité" de la vie économique, sur l'obligation de "naviguer à vue"... On se permettait même une allusion appuyée à l'incompétence" d'un bon nombre de chefs d'entreprise !...

La durée de la crise actuelle finit sans doute par atteindre le moral de nos élites incontournables. L'annonce du nombre de faillites d'entreprises ces derniers mois (à un rythme de cent mille par an) et celle des 17.000 licenciements en 48 heures à la mi-septembre n'ont pas arrangé les choses...

A la même période de la rentrée des classes, on pouvait lire ou entendre, ici ou là, les petits couplets habituels sur l'école "qui ne prépare pas bien à la vie professionnelle", sur la "nécessité d'ouvrir l'école", sur le "partenariat école-entreprise". Discours désormais classique, qui accompagne la tendance à donner au patronat une place croissante y compris bientôt dans la gestion pédagogique des établissements scolaires, comme l'a bien démontré J.P. Le Goff dans "Le mythe de l'entreprise".

L'école moche ?

Il ne s'agit pas ici de défendre une école repliée sur elle-même, ou de dire que tout va bien dans le système scolaire aujourd'hui, évidemment. Mais dans un débat complexe, ne pourrait-on pas se mettre d'accord sur quelques idées relativement simples :

– l'école d'aujourd'hui prépare des gens qui travailleront pendant la période 2000-2040.

– rares sont les chefs d'entreprise qui ont des idées claires sur leur avenir au-delà de quelques années.

– les techniques évolueront rapidement.

– les emplois auront une stabilité limitée.

Dans ces conditions, reconnaissons tous notre myopie collective, chefs d'entreprise compris, et ne réservons pas à une seule catégorie de personnes le droit de décider pour nos enfants ! La guerre est, d'après un général connu, une affaire trop sérieuse pour être confiée aux militaires. Pour l'éducation, c'est bien la même chose.

Mieux faire

Admettons une bonne fois qu'il s'agit beaucoup plus de former des esprits libres, bien informés, capables d'une réflexion autonome, à l'aise dans leurs baskets, c'est-à-dire dans leur culture et dans la société, plutôt que de préparer des individus rentables à court terme pour les entreprises ! Le vrai problème est sans doute de savoir si on veut donner une chance au maximum de citoyens, en évaluant réellement ce que cela pourra coûter. Ou bien si on choisit des formes de sélection apparemment efficaces qui présenteront l'inconvénient de conduire à une société à deux vitesses, injuste, encore plus coûteuse, et bien plus violente.

Quelle aventure passionnante pour les partisans de la démocratie... qui ne renoncent pas à leurs responsabilités... politiques !



Politikerezh

Salam - Shalom

A l'issue de négociations secrètes depuis huit mois en Norvège, Israël et l'OLP se sont pour la première fois reconnus mutuellement les 9 et 10 septembre. Le 13 septembre a été signé à Washington, aux États-Unis, non associés aux négociations secrètes, l'accord préliminaire israélo-palestinien sur une déclaration de principe concernant la "période intérimaire". Le 14 a été signé un accord sur l'ordre du jour des négociations bilatérales entre la Jordanie et Israël.

Des concessions mutuelles

La reconnaissance mutuelle est le résultat d'un pas en avant de chacune des deux parties. Du côté palestinien, la reconnaissance du droit de l'État d'Israël à vivre en paix et dans la sécurité, l'acceptation des résolutions 242 et 338 du Conseil de Sécurité de l'ONU confirment le tournant déjà pris par l'OLP et Yasser Arafat en novembre 1988 à Alger ; mais l'affirmation du caractère caduque des articles de la Charte palestinienne niant le droit d'Israël à exister va plus loin ; elle devrait permettre, après approbation par le Conseil National Palestinien, de rassurer les Israéliens et de continuer la marche vers la paix. Du côté israélien le fait de reconnaître l'OLP comme le représentant du peuple palestinien et comme interlocuteur dans les négociations à venir est un pas énorme quand l'on songe qu'il y a deux ans Israël refusait de négocier avec l'OLP et qu'il y a encore quelques mois tout contact avec un membre de l'OLP était passible d'une peine de prison.

Bien sûr l'on pourra dire que la reconnaissance mutuelle répond à une nécessité. Les Israéliens n'ont pu briser la résistance palestinienne, sous la forme de l'Intifada, dans les territoires occupés, même s'ils ont porté des coups très durs aux organisations palestiniennes ; le maintien d'une répression impitoyable avait de graves conséquences sur les jeunes recrues ; la continuation de la répression s'est accompagnée d'une montée des organisations islamistes. L'OLP était privée de ressources, voyait son audience diminuer au profit des organisations musulmanes intégristes portant la lutte du terrain politique au terrain religieux ; la population des territoires occupés était durement touchée par l'interdiction de pénétrer en Israël pour y travailler. Ce sont là des facteurs qui ont facilité le triomphe de la raison. De cela il faut hautement se féliciter.



Pourvu que ça dure...

MOLO

Un chemin encore long

Cependant cette reconnaissance mutuelle et l'accord du 13 septembre ne sont qu'une étape, que le début d'un processus qui risque encore d'être long avant d'arriver à son terme. Le retrait de l'armée israélienne concerne dans un premier temps Gaza et la région de Jéricho. L'armée israélienne ne se retire pas de l'ensemble des territoires occupés. Les colonies de peuplement (50 % des terres de Cisjordanie et 40 % de celles de Gaza) ne sont pas évacuées. La résolution 242 continue à être interprétée de façon restrictive par Israël (qui n'admet actuellement que l'évacuation "de" territoires occupés et non "des" territoires occupés). La question du statut de Jérusalem n'est pas réglée. Le problème des réfugiés palestiniens ne sera abordé que plus tard. Mais le texte de l'accord garantit l'intégrité territoriale des territoires palestiniens occupés depuis 1967 et prévoit que la première étape, passant par l'élection d'une autorité palestinienne d'autogouvernement en Cisjordanie et à Gaza, sera suivie de négociations, concernant le statut final, fondées sur les résolutions 242 et 338.

Les menaces

Des embûches risquent certes de ralentir le processus de paix. Du côté israélien, les forces de droite et d'extrême droite s'élèvent contre l'accord. Du côté palestinien ce sont des organisations de gauche, membres de l'OLP, comme le FPLP de Georges Habache ou le FDPLP de Nayef Hawatmé qui crient à la trahison ; mais y avait-il une autre solution pour sortir de l'engrenage meurtrier résistance-répression ? (Je ne m'étendrai pas sur l'attitude de certaines organisations extrémistes, non-membres de l'OLP, mais auxquelles les médias ont bien complaisamment donné la parole). L'hypothèque plus sérieuse est celle de l'attitude des mouvements islamistes, comme Hamas, dont l'audience se nourrissait jusqu'alors de l'absence de résultat tangible dans les négociations. Certes l'audience de l'OLP et de son Président s'est récemment nettement renforcée, mais il faut, dans l'intérêt des deux parties à l'accord, qu'elle soit forte pour que les négociations avancent sur un terrain solide.

L'OLP a en fait signé un accord séparé avec Israël (mais les Palestiniens étaient aussi exposés à un accord séparé d'Israël avec la Jordanie ou la Syrie) ; ces deux pays ont finalement entériné l'accord israélo-palestinien qui devrait permettre une avancée des autres négociation bilatérales.

Une vraie paix !

Mais une paix véritable entre Israël et les Palestiniens ne sera possible que par la reconnaissance réciproque de deux États indépendants : l'État d'Israël et l'État de Palestine (dont Israël ne veut pas actuellement entendre parler), ce qui ne serait finalement que l'application entière du plan de partage de 1948. Une paix véritable suppose aussi le développement économique de la Palestine et de tous les pays de la région ; le maintien de la misère ne peut que favoriser les mouvements islamistes. L'aide de la Communauté internationale est d'une urgente nécessité ; l'Europe doit y contribuer. C'est dans ce sens que notre solidarité doit s'exprimer.

Y.J.

Économie

DES BRETONS SOUMIS ET DIVISÉS ?

Parmi les "responsables" bretons, autorisés à prendre la parole dans les médias, aucun n'a posé, à l'heure où nous mettons sous presse, le problème breton dans sa vraie dimension, dans cette période de discussions autour du 11e plan et de l'aménagement du territoire. Par contre, certains ont fait du localisme et donc donné la priorité à la division, agissant ainsi clairement contre les intérêts bretons, doublement : une fois en ne posant pas une revendication bretonne suffisante, en direction du gouvernement, et une deuxième fois en faisant éclater la Bretagne en miettes.

L'UDB poursuit sa réflexion sur ces sujets et tentera de faire entendre sa voix. Dans ce numéro, nous ne pourrons que donner quelques orientations générales et indiquer quelques toutes premières réactions après une lecture rapide du "projet de plan régional". Le "document introductif" de la DATAR vient également de nous parvenir. Nous ne pourrons en donner une analyse, mais il nous paraît utile d'en extraire quelques schémas.

On y reviendra, longuement. Il est important que nos lecteurs suivent ce débat et interviennent autant qu'ils le peuvent, partout où cela sera possible !

Projet de plan régional

L'introduction rappelle quelques données de base. On peut citer :

– un rappel sur la faiblesse des moyens de la "Région" : "en francs par habitant, le budget d'une Région représente le quart de celui d'un département et le dixième de celui d'une ville". Qui peut alors s'étonner de voir apparaître un plan en forme de catalogue de la... redoutable cohorte des notables soucieux de popularité dans leur immeuble, plus qu'un vrai plan d'action à la hauteur des problèmes ?

– une évocation utile des disparitions d'emplois dans le secteur primaire : "A la fin des années 50, il occupait plus de 500.000 personnes, c'est-à-dire la moitié du million d'actifs bretons de l'époque. Actuellement, le secteur primaire représente 100.000 emplois (sur toujours un million d'actifs). Cette disparition de quelque 400.000 emplois est l'équivalent de plusieurs "sidérurgies lorraines", et d'ici la fin du siècle, on s'attend à voir disparaître la moitié du nombre de ces actifs ; il faudra encore compenser la perte de 50.000 emplois ! A ces difficultés, il faut associer celles liées à la reconversion et à la mutation de plusieurs activités industrielles...".

Ce seul passage est une belle invitation à ne pas laisser faire sans réagir, non ?

– quelques chiffres clefs : "les exportations bretonnes ne représentent encore que 3,5 % des ventes à l'étranger (alors que la région assure 4 % du PIB national et abrite 5 % de la population)".

– un "bémol" sur le dynamisme breton des dernières années, dû aux PME-PMI, car la "progression n'a permis de compenser qu'en partie la sous-industrialisation bretonne qui demeure (3,7 % de l'industrie pour 5 % de la population).

Quelques propositions en matière de formation sont gâchées par la "condamnation" de la nouvelle université bretonne, reléguée suivant les vœux de différents lobbies brestois et rennais au rôle bâtard d' "Université technologique".

Malgré l'autosatisfaction de ceux qui évoquent "l'attitude pragmatique du Conseil régional", peu de propositions concrètes donnent l'espoir de voir évoluer la recherche bretonne en rapport avec sa population (1,4 % seulement des chercheurs actuellement !).

L'innovation, l'internationalisation et l'environnement ont droit à une mention rapide... Mais l'agriculture et la pêche ne semblent guère bénéficier de décisions innovantes ! On fait avec les restachous et on cause riche. Le sujet n'est pas simple, mais assez important pour mériter mieux en Bretagne.

Après quelques belles tirades sur les déséquilibres, sur la nécessité d'aménager, sur la priorité à l'Ouest breton, évidemment on renforce les plus forts : Brest, pas mal, et surtout Rennes ! Recherche, enseignement, urbanisme, tout est bon pour le "renforcement nécessaire de la fonction capitale de Rennes". "Ces deux métropoles régionales seront amenées à assumer un rôle d'excellence". Ces orientations sont reprises, intentionnellement ou non (?) en plusieurs occasions...

Les ruraux ont intérêt à se trouver des projets, car "plutôt que de multiplier les structures, ce sont les projets qui seront soutenus". Manque de chance, sans structure, qui a les moyens, dans le monde rural d'élaborer, de "vendre" aux différents partenaires possibles et de financer, même partiellement, des projets solides ? (Voir les interviews de maires du Centre-Bretagne dans notre numéro d'été).

Le passage sur la langue bretonne montre clairement la volonté de ne rien faire, sinon évoquer le rôle "souhaitable" de l'État. Cependant qu'une "action spécifique en faveur de l'emploi de la langue bretonne à la radio est envisageable". Avec des provocations pareilles, ils vont finir par faire réagir les mendiants satisfaits de la culture bretonne ! C'est envisageable !...

Un tel "survol" du projet peut paraître sévère. On peut y trouver, sans doute, quelques suggestions défendables. Mais **RIEN QUI SOIT A LA MESURE DES "SIDÉRURGIES LORRAINES"** évoquées par l'introduction. On sait bien que la Région intervient parfois efficacement dans le secteur formation (en particulier dans les lycées), et sur les transports. Mais le "plan État région" pourrait être une occasion "d'états généraux". Celui-ci ne l'est pas : **QUI PEUT PENSER QUE LA PETITE PRIORITÉ ACCORDÉE PAR L'ÉTAT A LA BRETAGNE VA PERMETTRE DE FAIRE FACE ? MALGRÉ SON VOLONTARISME, LA BRETAGNE SE RÉSIGNERAIT AU DÉCLIN SI ELLE ADOPTAIT UN TEL PLAN, CAR SON POTENTIEL FISCAL NE LUI PERMET PAS DE TOUT FAIRE SEULE !**

Nous attendons un sursaut des élus bretons !

L'UDB et la préparation du XIe plan : Quelques repères !

● *Enjeux :*

Le XIe Plan représente un enjeu capital pour la Bretagne et pour l'équilibre des activités dans l'ensemble de l'Hexagone. On sait que le PS au pouvoir a abandonné l'aménagement du territoire (0,3 % du budget 1993).

L'aménagement façon Pasqua se situe dans la tradition centraliste colbertiste. Le pouvoir central, seul, juge et décide ; la planification a pour but de sauver l'unité nationale en s'appuyant sur les cantons, les départements, et surtout sur l'État central, au détriment de toutes perspectives régionales et européennes. De gros projets dans les régions fortes, des petits projets ailleurs, le XIe Plan de la droite au pouvoir à Rennes, à Nantes et à Paris risque d'accentuer encore les écarts existant entre régions.

● *Observations générales :*

D'ores et déjà, à la vision centraliste de M. Pasqua, nous pouvons opposer la pratique d'un nombre croissant d'États européens : les collectivités concernées se mettent autour d'une table et décident ensemble des correctifs qui s'imposent. C'est une réponse de type fédéral. Elle suppose l'émergence d'un pouvoir de type interrégional, avec un sénat des régions, doté d'un pouvoir législatif et budgétaire dans les domaines qui interviennent dans la localisation du développement (transports, éducation et formation professionnelle, développement culturel, fiscalité locale et régionale, fiscalité sur les entreprises).

● *Autres orientations :*

– refuser l'accentuation des oppositions régionales au sein de la Bretagne (nord-sud, côte-intérieur, est-ouest, et la concurrence Rennes-Nantes, accentuée par le découpage administratif,

– refuser le tout tourisme, favorisé par l'État,

– montrer que l'identité est un facteur de créativité,

– prendre en compte le développement de la culture bretonne,

– lutter contre l'émigration des jeunes diplômés, dont les rapports montrent la reprise massive,

– faire intervenir la région dans la gestion de la SNCF, dans la mesure où elle participe au financement de celle-ci (cf. rapport du Sénat),

– montrer que quand Rennes et Nantes sont dans deux régions différentes, c'est Paris qui arbitre, que les investissement faits dans l'Ouest breton bénéficient à Rennes et à Nantes, alors que les investissements faits à l'est de la Bretagne profitent surtout à la région parisienne.

L'aménagement du territoire ne se conçoit pas sans péréquation entre régions riches et régions pauvres. Dès à présent, cette péréquation doit se décider dans le cadre d'une conférence État-Régions.

Aménagement du territoire

Le "document introductif au débat" est une publication bien propre, dont la préface est signée Balladur-Pasqua-Hoeffel. Le document présente deux avantages immédiats : il dénonce l'hyper-concentration en Île-de-France et il offre un très grand nombre de cartes très "parlantes". Une illustration du thème UDB "Paris nous pompe" par Pasqua et autres élus parisiens (avec des moyens techniques que l'UDB n'aura pas de-main de manières certaines !...) est assez plaisante, même, si, évidemment, nous attendrons la première réalisation concrète accompagnant ce grand théâtre pompier avant de le prendre au sérieux.

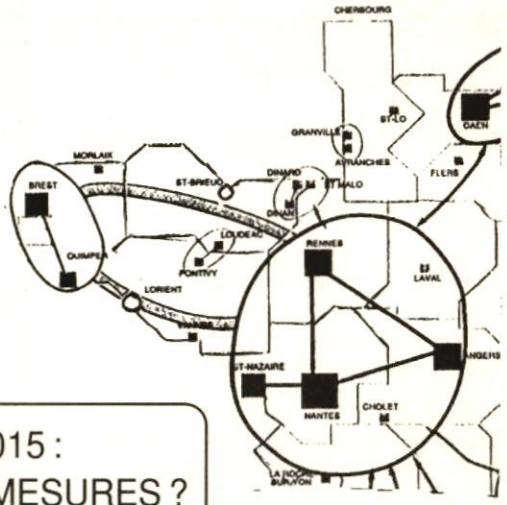
Nous ne pouvons hélas pas rendre les "jolies" couleurs des cartes, mais la photocopie du pauvre ne leur enlève pas toute leur force, même en l'absence de légende (inopérante sans couleur !).

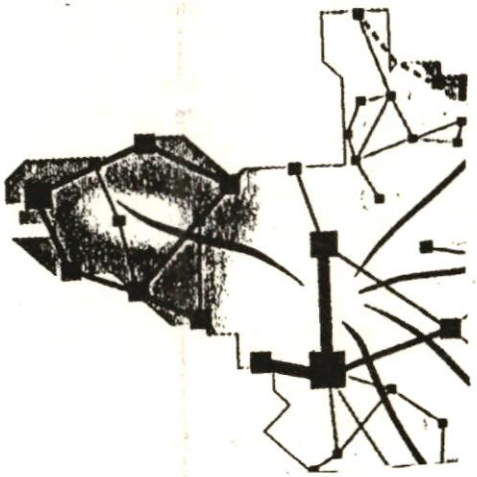
La façade atlantique

(Partie BZH)

Réflexions d'aménagement

BRETAGNE 2015 :
DEUX POIDS, DEUX MESURES ?





Systèmes urbains et territoires esquisse à long terme

Deux cartes pour montrer la tendance à renforcer les différences entre les pôles et le reste. D'autres cartes montrent "l'enclavement hexagonal" de la Bretagne. On y reviendra.

Minorités et droit international : la fin d'un tabou ?

Depuis la fin du conflit Est-Ouest, la question identitaire a pris une telle dimension que plus aucun État ne peut s'estimer à l'abri des tensions nées de la résistance spontanée au processus de "massification" économique et d'uniformisation culturelle. Le Pen dirait le "mondialisme" et il est redoutable pour la démocratie que l'extrême-droite apparaisse via les médias comme la seule alternative possible face au libéralisme sauvage, après l'effondrement de l'utopie communiste. N'aurions-nous donc le choix qu'entre la dictature de Paul-Loup Sultizer et celle de l'aryen décoloré ?

Question jamais réglée, sinon par les massacres, les déportations ou l'assimilation forcée, le statut des minorités nationales ou ethniques semble enfin réveiller un droit international jusqu'alors bien assoupi. A cela rien d'étonnant. Le droit international, c'est l'affaire des États et les États, sauf exception, n'aiment pas les minorités, c'est-à-dire ce qui n'entre pas dans un moule pré-établi. Car il est un commandement qui s'impose au nouveau-né : "fidélité et loyauté à l'État". Et l'État, c'est qui ? "L'État, c'est moi !" répondit Louis XIV. Peut-on mieux dire ?

Mais l'inquiétude se fait jour chez ces États qui se croyaient prémunis après avoir usé et abusé du laminoir et du rouleau compresseur. Et si rares sont encore ceux qui se montrent disposés à desserrer l'étreinte, ils sont nettement plus nombreux à vouloir civiliser le voisin. Ainsi peut-on s'expliquer l'inflation depuis un an de résolutions relatives aux droits des minorités dans différentes enceintes internationales.

Les Nations Unies reconnaissent des droits aux minorités

Le 18 décembre 1992, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté une Déclaration des droits des personnes appartenant à des minorités nationales ou ethniques, religieuses et linguistiques. Chacun reconnaîtra dans cette intitulé la "patte" de la France qui ne reconnaît des droits qu'aux personnes et aucun aux communautés humaines. Ce qui, bien sûr, n'empêchera pas Mitterrand, Balladur et consorts de continuer à s'exprimer "au nom de la France" comme le faisaient leurs prédécesseurs... Cette France-là on aimerait bien la connaître pour lui serrer la pince. Mais point de France dans le bistrot du coin.

Passons. Oui passons, car la suite du texte vient contredire l'intitulé. Article premier : "Les États protègent l'existence et l'identité nationale ou ethnique, culturelle, religieuse et linguistique des minorités, sur leurs territoires respectifs, et favorisent l'instauration des conditions propres à promouvoir cette identité. Les États adoptent les mesures législatives ou autres qui sont nécessaires pour parvenir à ces fins".

La France – vous savez, celle qui n'était pas au rendez-vous au bistrot du coin – ne serait-elle laissé distraire ? Si tel fut le cas, la distraction ne dura pas puisque l'article 2 renoue déjà avec la phraséologie parisienne : "**Les personnes** appartenant à des minorités nationales ou ethniques, religieuses et linguistiques ont le droit de jouir de leur propre culture, de professer et de pratiquer leur propre religion et d'utiliser leur propre langue, en privé et en public, librement et sans ingérence ni discrimination quelconque".

Un étudiant en première année de droit serait recalé pour moins que cela. Mais si les États avaient de la logique, le monde n'en serait pas là.

L'Europe aussi

Ce que produit le Conseil de l'Europe, aujourd'hui composé de 31 États membres, semble plus digne d'intérêt. Après la création de la Charte des langues régionales ou minoritaires, que la France se refuse toujours à signer, l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe a adopté le 1er février 1993 une recommandation relative à un protocole additionnel à la Convention européenne des Droits de l'Homme sur les droits des minorités nationales. Qui dit protocole additionnel à la Convention des Droits de l'Homme dit possibilité de faire valoir ses droits devant la Cour européenne des Droits de l'Homme, à Strasbourg. A condition, bien sûr, que l'État qui vous a été imposé ait daigné signer puis ratifier le document.

La recommandation de l'Assemblée parlementaire définit tout d'abord l'expression "minorité nationale" (article 1). Il s'agit d'un groupe de personnes qui "présentent des caractéristiques ethniques, culturelles, religieuses ou linguistiques spécifiques et sont animées de la volonté de préserver ensemble ce qui fait leur identité commune".

Suit l'énumération de droits linguistiques et culturels (articles 3 à 8) déjà exposés dans la Charte évoquée plus haut.

L'article 11 intéressera tous les Bretons attachés à leurs libertés, y compris nos compatriotes de Loire-Atlantique : "Dans les régions où elle sont majoritaires, les personnes appartenant à une minorité nationale ont le droit de disposer d'administrations locales ou autonomes appropriées, ou d'un statut spécial, correspondant à la situation historique et territoriale spécifique".

L'Assemblée parlementaire demande au Comité des Ministres, seul habilité à créer le protocole additionnel, "d'accélérer le calendrier des travaux pour permettre au Sommet des Chefs d'État et de gouvernement (Vienne, 8 et 9 octobre 1993) d'adopter un protocole sur les droits des minorités nationales et de l'ouvrir à la signature à cette occasion".

Quand on sait que l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe réunit des élus "nationaux" cooptés par les Parlements des 31 États membres, on mesure le chemin parcouru dans les esprits en quelques années.

Cochonnerie

Chassez le naturel, il revient au galop ! Dans une interview accordée à Ouest-France (31.8.1993), Charles Pasqua a rappelé aux oublieux tombés sous le charme de la gestion balladurienne sa façon singulière de concevoir la "construction" européenne : "Cessons de rêver : ce qui existe en Europe, ce sont les États, construisons l'Europe de la réalité".

L'Europe des États ? Non merci ! Louis XIV, Bonaparte, Hitler, ça suffit !... Les rêves valent mieux que les cauchemars.

Politikerezh

RENNES : VAL 1993

Les avatars du VAL rennais

● Au début de l'année 1993, le projet Val sembla aller bon train. Ainsi, le 12 mars 1993, l'État (représenté par le préfet) et le District (représenté par Edmond Hervé) signaient une convention définissant la participation de l'État au projet, avec une subvention de 500 millions de F (soit un peu moins de 20 % du coût total prévu du projet).

● Les études étant effectuées, le processus formel de passation des marchés pour les travaux de génie civil se mettait en route et rien ne s'opposait donc à un commencement réel des travaux physiques courant 93. Mais, comme pour tout investissement subventionné par l'État, il est de règle que les travaux (même un coup de pioche symbolique) ne peuvent débuter que si un arrêté attributif de subvention, définissant entre autres le montant de celle-ci pour l'année en cours, est pris.

Le président du district a donc demandé au ministère, dès fin mars, cet arrêté. La réponse, sèche, parvint en date du 5 mai 1993. Pas de subvention en 1993 et rappel que les travaux ne pouvaient commencer, sauf à perdre le bénéfice de la totalité de la subvention ; un argument de poids.

● Faut-il se rappeler qu'un changement de majorité s'était produit entre temps, suivi, rapidement à Rennes, d'un des rares changement de préfet ?

● Cette attitude du ministre M. Bosson (par ailleurs secrétaire général du CDS, ce qui compte sans doute en Ille-et-Vilaine) augure d'une nouvelle manière de gérer l'État. Rappelons que l'État, comme toute collectivité, est une entité en soi, au service des citoyens normalement, que la continuité de son action, donc le respect de ses engagements, est une des bases de la démocratie, en évitant l'arbitraire. Cela est d'une grande importance concernant les infrastructures demandant de longues années de réalisation. Le refus de subvention pour 1993, deux mois seulement après la signature d'une convention, malmène quelque peu ce principe administratif et politique. Il y a là un sentiment de mépris de l'État pour la démocratie locale, gelant une décision qui a respecté toutes les formes légales.

D'autant plus que les arguments du ministre (interview de OF du 12 juin 1993) ne reprennent que trop les opinions de ses amis rennais proches ou lointains, sur le coût du projet qui serait disproportionné avec la taille d'agglomération, sur le taux de subventionnement, sur la critique de la volonté de prestige, en y ajoutant une pernicieuse attaque pour "traitement particulier" du dossier. Mais alors pourquoi l'État avait-il accepté le projet ? A quoi sert donc l'administration centrale ? Le ministre a en effet nommé, le 16 juillet 1993, après avoir reçu Edmond Hervé le 7 juillet, un collège de trois "experts neutres" qui doit rendre ses conclusions "entre la fin octobre et la fin novembre 1993". Ils viennent de commencer leurs auditions à Rennes le 20 septembre .

● Tout cela crée un sentiment de malaise, non pas sur le dossier technique, mais sur la manière dont certaines forces politiques s'en sont emparées.

● Concernant l'enjeu financier il faut savoir qu'en 1993 il est nul. Le district, et avant lui feu le Sictar avait, ces dernières années, anticipé les hausses (tarifs des usagers, taxe de versement transport). Il dispose donc des sommes nécessaires pour régler l'ensemble des dépenses d'investissements VAL en 1993 et 1994. (Disponible au 31.12.1992 : 130.700.000 F). La demande de versement d'une subvention en 1993 est donc faite plus pour le respect des formes et la garantie de l'avenir). Mais il est clair que nous sommes loin du respect des formes dans ce dossier et par contre en plein dans les manœuvres politiciennes.



Un débat incomplet

● La majorité rennaise paie-t-elle encore les débuts difficiles de la concertation avec la population sur ce projet ? Au lieu d'un grand débat sur l'avenir de la ville de Rennes et Pays de Rennes, sur les choix d'aménagement urbain, l'on eut droit très vite à la défense des intérêts particuliers tronçon par tronçon courant 1989-1990, due en grande partie à un sentiment de fait accompli ressenti par les habitants. L'accord de passer en souterrain à Villejean et au Blosne vit l'assoupissement des comités had-hoc. Mais les intéressés eurent-ils le sentiment d'avoir participé à une prise de décision démocratique en citoyens ou simplement d'avoir "gueulé" un bon coup sur des centres de décisions toujours aussi inaccessibles avant qu'après. Heureusement dans les quartiers la concertation avait repris sur le VAL, surtout autour des aménagements qui y sont liés, comme par exemple autour des futures stations.

● Rappelons cependant la concertation formelle de l'enquête publique, qui connut un réel succès et où beaucoup d'avis favorables au projet furent enregistrés, fait inhabituel pour ce type d'enquête. Les conclusions emberlificotées des commissaires-enquêteurs ne clarifièrent pas les choses et furent sans doute pour beaucoup dans le retard du préfet à signer l'arrêté d'utilité publique. Espérons que les "experts neutres" aient une conclusion moins ambiguë.

● Par ailleurs, depuis 1989, la seule opposition notable était, de fait, la pétition pour un référendum animée par M. Dagorn, conseiller général ex-PR, non réélu conseiller municipal en 89. Succès en nombre de signatures, mais confusion entretenue entre une demande de référendum et une opposition au projet, puis soutien à certains candidats de droite aux cantonales de 1992, pour terminer, pour le moment, par un fiasco de manifestation le 8 mai 1993. Obligés de répondre plus en détail sur leur projet réel, leurs propositions ringardes de scénario tout voitures particulières souligna surtout la faiblesse des dossiers d'une certaine droite pour Rennes.

Tout ce leurre a surtout servi à régler des comptes internes à la droite, tro-

(suite page 10)

RENNES : VAL 93

(suite)

pant une partie de la population, et surtout empêchant une vraie réflexion sur un référendum ou tout autre type de consultation des habitants avec, pourquoi pas, des solutions alternatives (souvenons-nous du fiasco du référendum brestois sur le tramway).

● Le ton polémique du ministre a entraîné des réactions sur le même registre, avec, entre autres, mise en place d'un comité pour le VAL "Vivre l'Agglo". Sous réserve de surprises on se dirige tout droit vers un pourrissement de la situation. Car la question de la subvention annuelle est à reposer pour 1994, puis 1995, année des municipales (tiens, tiens). Si la manœuvre ne consiste qu'à retarder le projet pour en faire le débat unique de ces élections, comme d'aucuns le disent, est-ce sérieux de conduire les affaires de l'État avec de tels objectifs à courte vue ?

De plus tout projet d'aménagement lié de près ou de loin à l'existence ou non d'un VAL est gelé. Cette situation ne peut s'éterniser.

Si la politique est tant dévaluée actuellement, les querelles partisanes au jour le jour autour de vraies questions de société y sont pour beaucoup, par contre les débats de fonds (qu'est-ce qu'une ville ?) avec de vrais arguments échangés deviennent trop rares.

Le choix de l'intérêt général

● Les spécificités de l'urbanisme rennais expliquent le choix d'un TCSP (Transport en Commun en Site Propre) en souterrain aussi bien dans le centre que dans les quartiers périphériques. Il n'a de sens que s'inscrivant dans Le Plan de Déplacement Urbain du District de Rennes (31 communes) où VAL, bus, voitures particulières, deux roues, piétons, SNCF, ont chacun leur place, complémentaire, et non concurrente, pour le plus grand confort de chaque usager, et aussi de chaque contribuable-consommateur. Le critère ne peut être seulement financier à court terme mais doit prendre en compte la pollution induite et l'utilisation de l'espace engendrées par le choix de privilégier tel mode de transport. Et l'automobile individuelle s'en sort mal quel que soit le critère choisi, doit-on rappeler.

● A Rennes tout est possible pour ne pas rater le XXI[e] siècle, mais il ne serait pas mauvais que les décideurs politiques prennent appui sur leurs convictions en ce dossier, laissant les recompositions diverses, souhaitable ou non, pour un autre débat.

● Nous sommes entrés dans une civilisation urbaine, la Bretagne se doit d'avoir avec le Pays de Rennes, un de ses pôles urbains forts, il s'agit d'équilibre intra-régional aussi bien que d'équilibre inter-régional. Une volonté de privilégier les transports en commun est, avant tout un choix de société, plus solidaire, plus responsable.

Michel GÉNIN

Les experts

Huguette Bourchardeau, Georges Lombard (personnalités que l'on ne présente plus) et Alain Gerolami, ancien préfet et actuellement conseiller maître à la Cour des Comptes (comme prélat modérateur ?)

Un Haut-Commissaire de la CSCE pour les minorités nationales

La Conférence sur la Sécurité et la Coopération en Europe, organisation intergouvernementale qui réunit les États de la grande Europe plus les Etats Unis et le Canada, a créé à Helsinki, le 10 juillet 1992, un poste de Haut-Commissaire pour les minorités nationales.

Comme de bien entendu il ne lui est possible d'intervenir dans un conflit affectant un ou plusieurs États membres qu'à la demande du Comité des Hauts Fonctionnaires qui réunit des diplomates à haut niveau.

Cependant le Haut-Commissaire pourra recueillir et recevoir de toutes sources, y compris des médias et d'organisations non gouvernementales, sauf si elles pratiquent ou excusent publiquement le terrorisme ou la violence, des informations concernant la situation des minorités nationales et le rôle des États".

On comprend tout l'intérêt que les organisations bretonnes pourraient trouver à communiquer régulièrement avec le titulaire de ce poste qui est un diplomate néerlandais, Max van der Stoel. Voici donc ses coordonnées :

Prinsessegracht 22, 2514 AP The Hague (Pays-Bas) ou adresse postale : P.O. Box 20062, 2500 EB The Hague (Pays-Bas). Tél. (31) 70.362.25.88. Fax (31) 70 363 59 10.

Plus que jamais le Mouvement breton, qui a choisi la voie pacifique pour faire aboutir ses revendications, doit jouer la carte internationale. Informer l'Europe et le monde sur la réalité de la "démocratie" française, c'est là une des clés du succès.

C. GUYONVARC'H

Jacquou le gonflant

Qui a dit : "Le sillon que, vous et moi, nous sommes déterminés à creuser dans la terre de France n'est rien d'autre que ce qui doit être pour vous le grand rêve français" ? Charles Maurras ? Vous n'y êtes pas. Philippe Pétain ? Non, c'est Jacques Chirac à l'université d'été des jeunes du RPR (ça existe ?) le 4 septembre.

Ce n'est pas parce qu'ils ont les mêmes initiales que J.C., comme l'appelle Juppé, doit se croire obligé de jouer les Jésus-Christ de supermarché.

Errata

Page 9, dans le titre de l'article il fallait lire, bien entendu, "l'ébauche d'un partenariat" et non pas l'embauche.

Page 16. Il est bien connu que le comique le plus efficace est le comique involontaire. Non Max Simeoni n'a pas déclaré au Parlement européen, à propos du programme Konver : "J'ai fait le chèque en breton ! Vous êtes contents ?" qui concernait la subvention lamentable du Festival Interceltique de Lorient. Le contenu de son intervention a sauté au montage.

Page 19. Dans l'article sur le Conseil de l'Europe, dans le troisième paragraphe il fallait lire leur "gouvernement" et non pas leur "groupement".

La filière coquillages en Bretagne

(suite de l'article de septembre)

Le produit recensé se décompose ainsi en 1991

Production	Quantité en tonnes (B5)	Prix moyen kg	Valeur en milliers de F
Huîtres creuses	28.733	12	344.796
Huîtres plates	2.180	42,24	92.083
Coques	1.500	7,69	11.535
Palourdes d'élevage	246	41,15	10.123
Coquilles St-Jacques	2.790,6	17,66	52.050
Moules	22.592	7,7	173.958

Ces chiffres **doivent être revus à la hausse.** En effet, nous n'avons pas trouvé d'indication concernant certains coquillages (bigorneaux, ormeaux, palourdes pêchés, etc.). De plus, certaines productions occupent une position peu importante qui n'ont pas été comptabilisées : ex. : coques à Cancale. Ensuite, il faut tenir compte de la fraude qui est très importante sur certaines espèces (coquilles Saint-Jacques, ormeaux) et de la pêche à pied qui se développe en cette période de crise sociale; ceci est source de conflit et peut contribuer à la raréfaction des stocks.

Enfin n'oublions pas que ces productions subissent de brusques variations. Par exemple en 1991, la Bretagne avait récolté 2.717 tonnes de coquilles. Pour la saison 1991-1992, la baie de Saint-Brieuc à elle seule avait comptabilisé 3.311 tonnes de ce produit !

Pour développer la production (ou, au moins la maintenir), les professionnels doivent résoudre un certain nombre de problèmes de nature très diverse.

1. Partage de sites :

Les sites favorables à la conchyliculture sont limités. De plus, la conchyliculture se heurte aux activités d'autres catégories sociales. Ainsi, en baie d'Hillion, elle est en opposition avec les agriculteurs sur le problème de la qualité des eaux. Ailleurs, la cohabitation est difficile entre conchyliculteurs et plaisanciers. *"La culture de l'huître nécessite une bonne qualité de l'eau. Il faut veiller à ce que les carburants ne viennent pas polluer notre zone"* dit Ludovic Tanguy, en parlant des plaisanciers. Ceci suppose que le tourisme soit maîtrisé ; qu'il ne concurrence pas la conchyliculture.

2. Lutte contre les parasitoses

Comme en agriculture, les éleveurs doivent défendre leur(s) production(s) contre des ennemis. Ainsi, l'huître plate a été quasiment décimée par le Marteila puis par le Bonamia. Le dimophisys cause de grands dommages en mytiliculture. Les bigorneaux perceurs causent aussi de grands dégâts.

3. Problèmes administratifs, juridiques

L'acte d'investissement suppose une confiance, un certain élément garantissant la sécurité et la tranquillité. Ces deux éléments ne sont pas totalement garantis par le système administratif français. Les concessions du domaine public maritime sont précaires ; ceci peut effrayer certains investisseurs. Max Querrien, conseiller d'État et maire de Paimpol, a été chargé de faire des propositions pour résoudre ce problème. **Mais son rapport est introuvable ! Est-il passé à la trappe ?** Ou bénéficie-t-il d'un camouflage bien géré, entre cadres "responsables" ?

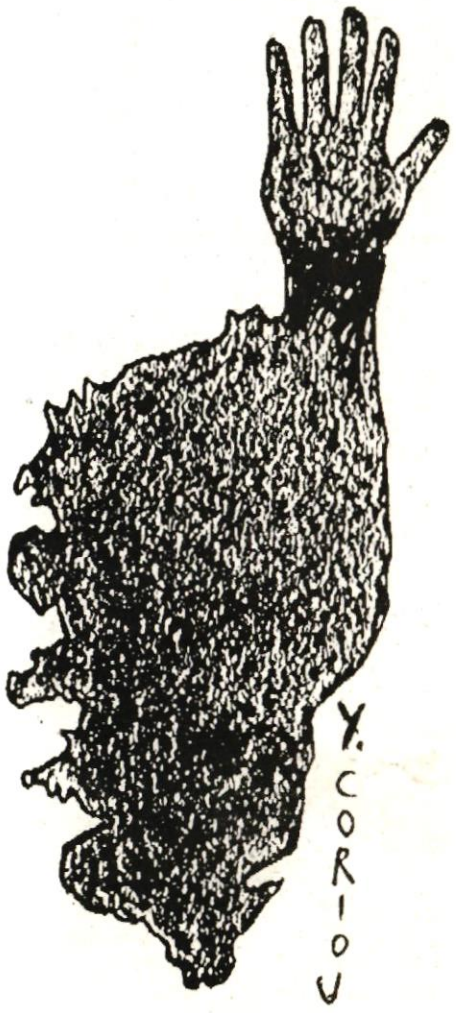
L'Europe a un poids capital sur l'orientation, le devenir de toutes les activités maritimes. Cette importance prive l'administration française des Affaires Maritimes d'une partie de ses raisons d'être. Alors, les Affaires Maritimes et la douane se cherchent des missions, s'inventent des activités dans un contrôle devenu très "tâtillon" aux yeux des producteurs !

4. Organisation de la profession

Contrairement aux productions agricoles, les marchés de productions conchylicoles ne sont pas organisés. Depuis la catastrophe de l'Amoco Cadiz, beaucoup d'huîtres bretonnes sont affinées en claires à Marennes. Ce phénomène a transformé les Bretons en sous-traitants des Saintongeais. Les problèmes causés par l'excès d'eau douce dans le bassin de Marennes-Oléron allié aux pertes causées par la toxine "PSP" peuvent inverser à moyen terme la tendance...

Dans l'Hexagone, l'huître est un produit qui se consomme surtout au moment des fêtes de fin d'année. Pour moins dépendre de ce phénomène, les professionnels essaient de désaisonnaliser l'huître sans la banaliser.

Pour résoudre ces différents problèmes, les professionnels ont été obligés de créer la Sica-Bretagne-Sud qui s'appuie sur l'expérience de la Sicamob. Elle devrait permettre la centralisation de la production et la création d'un centre d'expédition. Une des tâches de cette organisation sera de donner une image, une identité de l'huître bretonne



Les coquillages et l'aval

Les coquillages se prêtent mal à la transformation, excepté la coquille Saint-Jacques. Aussi, les emplois se trouvent donc dans les grands groupes de mareyage : Furic, 10 salariés à temps plein sur 450 salariés ; Pêcheurs d'Armorique (5) ; La Langouste (3). Mais, il y a bien d'autres entreprises de mareyage qui commercialisent ces produits. A cela, il faudrait ajouter les poissonniers et trouver une clef de répartition coquillages/poissons-crustacés pour avoir une meilleure vision des emplois liés aux coquillages – partiellement ou totalement – Gel Mor, à Auray, se distingue par la surgélation de coquillages et par ses huîtres farcies.

Nous avons vu que la baie de Saint-Brieuc est le principal centre de production de la coquille Saint-Jacques. Une partie des coquilles une fois décortiquées à la Coop Armor (Saint-Quay), puis expédiées à la principale entreprise : La Cobreco. La saison dernière, la Cobreco a joué le rôle d'une organisation de soutien des marchés. On peut douter que ce phénomène se reproduise la saison prochaine...

Le CAT Kan Ar Moor à Douarnenez se distingue par son activité de prestation de services : les salaires de ce centre sont spécialisés dans le nettoyage de coquilles Saint-Jacques.

Rares sont les entreprises qui se consacrent exclusivement à la transformation des coquillages. Certaines comme Larzul sont des entreprises de salaison ; d'autres font partie de la saurisserie (exploitation commerciale du saumon et espèces voisines).

Nous avons donc été obligés de contacter toutes les entreprises pour leur demander le nombre de salariés qu'elles emploient, affectés à cette production. A notre étonnement, nous avons constaté que les chiffres donnés par Berenice (Banque de données de la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie) habituellement fiables, étaient franchement faux.

Concernant la répartition géographique des emplois, on remarquera la prépondérance des emplois dans le Finistère (313 sur 373), puis vient le Morbihan avec 30 emplois, les Côtes-d'Armor (22) et l'Ile-et-Vilaine (7). Nous manquons d'informations sur le département de la Loire-Atlantique. Celva, à Trégunc, dépend du groupe Tipiak, basé à Nantes, surtout célèbre grâce à sa marque "Petit Navire".

Si la plupart des entreprises sont situées sur la côte, on remarque que certaines ont leur siège plus à l'intérieur des terres, voire carrément en Bretagne intérieure (ex : Younou à Saint-Hernin, près de Carhaix).

Coquillages

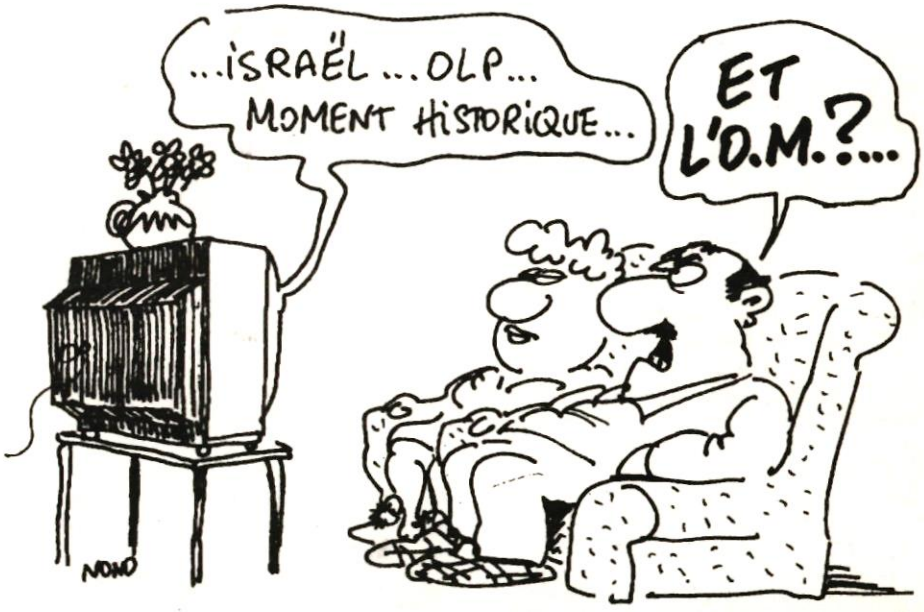
Entreprise	Salariés	Commune	Département
COBRECO	119	Douarnenez	29
Kermad	60	Guipavas	29
Chancerelle	10	Douarnenez	29
Larzul	6	Plouhinec	29
Gel Moor	30	Auray	56
Courtin	2	Concarneau	29
Pêcheurs d'Armorique	5	Pléneuf	22
Gouniau	10	Saint-Hernin	29
Artigue	8	Châteaulin	29
Kan Ar Mor	24	Douarnenez	29
Doussot	18	Quimperlé	29
Coop Armor	15	Saint-Quay	22
CELVA	15	Trégunc	29
Crust Armor	2	Guingamp	22
Escopia	7	St-Aubin d'Aubigné	35
Neocea	12	Châteaulin	29
Furic	10	Le Guilvinec	29
La Langouste	3	Roscoff	29
Gartal	17	Saint-Evarzec	29
Total	373		

Conclusion

Malgré la difficulté à obtenir des chiffres précis, je pense que l'on peut retenir un ordre de grandeur de 4.000 emplois ayant un rapport quelconque avec la production conchylicole. Trop souvent les activités maritimes bretonnes sont méconnues. Actuellement, toutes les activités ayant trait à la mer connaissent un immense succès. (Ce n'est pas pour rien que les grandes firmes sponsorisent les courses de bateaux).

Les professionnels devront, pour profiter de ce vent porteur relever un certain nombre de défis : environnement, qualité, organisation et statut juridique. Pour ce dernier, cela dépend beaucoup de l'attitude de l'**État français qui risque de s'arc-bouter sur ses prérogatives régaliennes** (alors que l'importance croissante des investissements demanderait plus de souplesse dans la gestion des attributions de concession) et de la manière dont il arbitrera les conflits entre plaisanciers et professionnels. Mais il devra néanmoins évoluer sous la pression du droit européen.

Hervé PERSON



Les quotidiens bretons ont rendu compte de l'attribution des hermines, fin septembre. Yffig tient à honorer un élu particulièrement méritant. Par son rôle dans le matraquage de la nouvelle université bretonne et donc la division qu'il a contribué à créer, Ambroise Guellec, le modeste mais solennel ancien titulaire du strapontin gouvernemental du déclin maritime, se voit attribuer par Iffig l'hermine de rien.

Jakez Toumad, ministre de la Culture, ayant déclaré qu'il veut promouvoir le "petit patrimoine ordinaire", Iffig estime que c'est bon pour le breton : le ministre de la Culture du pays le plus futé de la planète ne peut considérer le breton que comme du petit patrimoine ordinaire. Pas vrai ?

POBL VREIZH

Danevell-veaj



Tigh Tábhairne 'An Bóthar'.

Enezenn an eñvor

gant Fañch Treger

Eus Berc'hed da (G) Cill Dara war roudoù Brigit ha meur a hini all

Daouzekvet rann : E Konamara

D'ar gwener 26 ar viz Gouere.

Diwezhat omp savet hiziv beure ha koulskoude eo brav an amzer. Mont a reomp da (C'H) Galway da vale kêr ha d'ober tro ar stalioù. E ti Kelly, ur stallevrioù eus an dibab e High Street, e kavan an droidigezh gentañ e saozneg eus ul levr plijus tre bet skrivet gant Ernest Renan "The poetry of the celtic races" (Barzhoniezh ar gouennoù keltiek) hag un toullad levrioù all. A hend-all e prenomp pourvezioù hag un nebeud bitrakoù er stalioù niverus a gaver er gêr-mañ.

Da eizh eur ha kard ez eus, evel bep gwener, redadegoù levrini. Evit tri lur e c'heller mont e-barzh al lis. N'eo ket krog ar redadegoù c'hoazh met ar Gloustrierien a zo dija war evezh. A-raok ar redadeg e ra mistri ar chas un dro gant o loened evit o diskouez d'an arvesterien. Pa lâr an uhelgomzer emeur o vont da gregiñ gant ar redadegoù e chom sioul an dud e-pad ul lajad. Met pa en em lak ar Gedon da redek war o hentig-houarn ha dreist-holl pa sailh ar chas e-maez o c'hombodoù war o lerc'h e sav un dourni, un dodilhon spontus tro-zro d'al lis, an eil rummad o huchal kreñvoc'h eget egile evit frealziñ e loen. Ar re-mañ a red ken-a-findaone, pep hini war-lerc'h e c'had. E keit-se, ar barierien, dall ha mezv evel ar yer en eost, a zeu hag a ya war vord al lis.

Dirazomp ez eus ur bagad Gallaoued, Parizianed war a seblant, hag a huch a-bouez-penn, kreñvoc'h zoken evit tud ar vro. Evel kustum eo ret dezhe ober o Mari-beg-a-raok. Se 'zo kreñvoc'h evite !

Buan a-walc'h e teu an noz warnomp ha n'eo ket gwall sklaer al lis, daoust d'al luc'hvannerezed, pa echu an eizhvet redadeg, an hini ziwezhañ.

Talvezout a ra ar boan mont da welet redadegoù levrini, na pa vefe nemet ur wech, daoust ma c'heller kavout iskis a-walc'h gwelet tud ken atravet se gant ur c'hoari ha prest da zispign kalz a arc'hant e pariadennoù arvarus.

Un darn eus tro-spered an lwerzhoniz e kaver amañ tro-zro d'al lis, koulskoude, sur-mat. Neb em defe c'hoant da c'houzout muioc'h diwar-benn stult lwerzhoniz 'zo evit ar redadegoù levrini a c'hell lenn levr Herve Jaouen, "Connemara Queen".

D'ar sadorn 27 a viz Gouere.

Glav a ra abaoe ar beure. Mont a reomp memestra d'ober un tamm tro war an aod betek Ros an Mhil hag en taouarc'hegi e-lec'h ma weler bernioù taouarc'h rous-ruz o sec'hañ evit ober tan e-pad ar goañv.

Goude merenn e yeomp da bourmen a-hed al loc'hiou bras, loch Corrib ha loch Mask met stanket mik eo ar gweled. Ne weler ket zoken dour al loc'hioù.

Dipitet ker e tistroomp d'an dachenn-gampiñ e-lec'h ma evomp taol ha taol daou vannac'h kafe iwerzhonek, da lâret eo kafe gant whisky hag ur gwiskad koaven war-benn. A-dreuz ar c'hoaven-mañ e vez evet ar c'hafe. N'eo ket gwall hengounel an evaj-mañ, hervez kleved. Ba ! n'eus forzh ! Mat eo ha ret eo ober diouzh pad !

D'ar sul 28 a viz Gouere.

Glav a ra adarre hiziv beure. Divizout a reomp, koulskoude, mont betek An Clochan (Clifden) e kornog ar vro. En hent e chomomp a-sav div pe deir gwech da arvestiñ ouzh Poneiyed o peuriñ er parkeier bihan leun a vleunioù uhel pe ouzh saout ar vro o klask a-rez ar poulloù dour-mor ar geotenn sall a dorro dezhe o naon ma ne dorr ket o sec'hed. Livioù kroc'hen ar saout digustum evit lod anezhe, livioù an dour, livioù ar reier, livioù ar geot ar spoue hag al louzoù-aod : louet-ludu, glas sklaer, glas-emrodez, glas teñval, melen-aour, melen-ruz, rous sklaer, rous-ruz, na pegen brav ! ur gwir baradoz evit al livourien hag... al luc'hskeudennerien !

Pelloc'h emañ Roundstone, ur porzh-mor bihan koant a-grap ouzh un dosenn. Eno ez eomp betek tachenn ar vicherourien da welet un aozer "bodhrans". Bez eo ar "bodhran" un taboulin hengounel graet gant un tamm kroc'hen gavr stennet war un stern koad faou eus un tu hepken. Posupl eo ivez implij kroc'hen demm, azen, pe c'hoazh kroc'hen levran - (ha, ya !). A-benn ar fin e prenan unan da zegas ganin d'ar gêr. Da veno ar marc'hadour e oa ur beñveg mat tre. Abaoe, ez eus bet lâret din gant un tabouliner brudet tre a welan gwech an amzer e Berc'hed, ez eus un daskrenenn iskis e-barzh ma beñveg. Pa ne vezez ket douzh ar vicher, lakeda !

E Clifden, kêrbenn ar stamm er vromañ, eo serret ar stalioù nemet ar "pubioù". Debriñ a reomp hor merenn en unan anezhe ha goude e tiskennomp betek ar porzh-mor e-lec'h ma 'z eus ur gouel hiziv. Bez ez eus c'hoarioù war ar mor ha neuze un diskouezadeg kourrac'hoù o labourat.

Dispaket eo an heol ha plijus-tre eo bezañ amañ. Siwazh, tremen a ra an amzer ha ret eo mont kuit. Krapat a reomp an hent moan ha kammigellek anvet "sky-road", hent an oabl. Ne gas ket, domaj eo, betek an oabl met ret eo ansav ez eus ur gweled marzhus war pleg-mor Clifden eus al lein.

Kaer tre eo an amzer war hent an distro da An Spideal hag ar menezioù damc'hlas o en em velezouriñ el lennoù dour sklaer a zegas da soñj tamm pe damm eus taolennoù livet e Broioù an Trovanoù. Pebezh cheñchamant abaoe dec'h !

(Da vezañ kendalc'het)

Politikerzh

Largo desolato

gant Vaclav Havel

Pezh-c'hoari Vaclav Havel, *"Largo desolato"*, a vo kavet bremañ e brezhoneg. Lakaet eo bet e brezhoneg gant J. Abasq hag embannet gant *Emgleo Breiz-Brud Nevez*. Ur pezh-c'hoari e seizh taolenn.

Anavezet eo Vaclav Havel gant ar Vretoned : skrivagner tchek bet lakaet e prizon e-pad mare Gomunisted. Ha deut da c'houde da vezañ Prezidant ar Republik tchekoslovak da gentañ, Republik tchek bremañ.

Leopold Koprika, prederour, a chom en en di, aon gantañ da vezañ kaset gant ar bolised d'un ospital evit ar re sot. Anavezet evel just evel un den o sevel a-eneb d'ar Gomunisted. Un haroz !... Met n'eo ket un haroz da vat. Evañ a'ra rom, lonkañ a ra louzeier a bep seurt. Rebechet e vez ur bern traoù dezhan gant e vignoned, Olda, Zuzana, Luzy, Oldbram. Tud eus ar "bobl" a bed anezhañ d'ober un dra bennak :

"Rag ma n'eo ket c'hwi, 'welan ket piou a lakafe an traou da fiñval".

Dont a ra ivez daou boliser da welet anezhañ hag o kinnig dezhañ ar peoc'h... ma lar n'o ket bet skrivet an dra-mañ-dra gantañ. Hag an d'en n'oar ket penaos respont. Da biv sentiñ ? Dezho, d'e vignoned, d'ar "bobl" ?

Diaes eo deomp kompren, peogwir n'hon eus ket bevet en ur vro renet en doare-se. Skrivet eo ivez ar pezh-c'hoari-se en un doare iskis. Lavaret hag adlavaret e vez ar memes komzoù. Adlavaret alies gant tud all. Ha Leopold Koprika e-unan oc'h adlavarout ar pezh a zo bet lavaret dezhañ, evel ma vije bet soñjet gantañ bremañ.

Er pempvet taolenn, da skouer, e vez adlavaret komzoù hag a zo bet laret dija gant tud all. An eil warlerc'h egile... Hag ar paour kaezh Leopold a gouez en etremar. *"Awalc'h"*, emezan.

Arru neuze Marketa, ur studierez war ar brederouriezh ? Hag a gar Leopold. Hag a bount anezhañ da genderc'hel gant e stourm. Deut ar bolised adarre :

"Ho prosez zo daleet... daleet, diwezateet, goursezet, 'vel ma plijo deoh".

Ha Leopold a respont dezho :

"Ne fell ket din kaoud an dale-ze ! Felloud 'ra din mond du-hont !"

(Leopold a gouze a daol-trumm war e zaoulin ouz treid an daou Baotr hag a grog da zifronkal).

"Me ho ped... kasit ahanon... hoh erbebi a ran... 'Hellan ket padoud da veva er mod-mañ..."

E gomzoù diwezañ a vo (o komz ouzh Marketa) :

"Ro peoh din. Ra vo roet peoh din ! Kaoud peoh a fell din !"

Ur pezh-c'hoari diwar-benn diaesterioù an den, kemeret gant ar re all evel un haroz... hag a zo chomet, evit gwir, un den, nemet un den. Hag a oar an dra-se, ervat, siwazh dezhañ.

Mat a vije bet, marteze, evit al lennerien kaout un nebeud diskleradurioù diwar-ben buhez Vaclav Havel. Mat e vije bet gouzout ivez penaos e oa bet lakaet ar pezh-c'hoari-se e brezhoneg. (An titl n'oa ket diaes dra dreiñ !). Gant J. Abasq e oa bet troet daou vloaz bennak 'zo *Kembre Patagonia*, diwar ar c'hembraeg, *Cymri Patagonia*. Daoust hag e oar J. Abasq an tchekeg ivez ? N'eus forzh penaos e destenn e brezhoneg a zo bev-buhezek.

Ul leor disheñvel-tre diouzh ar pezh a vez kinniget peurlieusañ e brezhoneg. N'eo ket fall deomp digeriñ ur wech an amzer prenestroù hon ti war ar bed, war ec'honded ar bed.

Glaoda MILLOUR

Largo desolato, gant Vaclav Havel, brezhoneg gant J. Abasq. *Brud Nevez* 153 F, 50 Lur en holl stalioù-levrioù pe hep mizoù-kas digant *Mesidoù*, 40 bis Ru ar Republik, 29200 Brest.

An Oaled

Roll Stajou an Oaled a deuio er-maez prestik. Goulennit kaout anezhañ ! Kaset e vo dre ar skolioù d'ar familhoù o deus bugale er skolioù Diwan pe divyezhek. Ar re all a c'hell skrivañ d'An Oaled. Kaset e vo evit netra.

An Oaled a zegemer a galon vat an dafar ho peus a re hag a zo o straniñ ganeoc'h er gêr, gant ma vo e stad dereat a-walc'h evit bezañ lakaet etre daouarn tud all : tellennoù, kayak-où, kezg-houarn,... ha zoken c'hoariellou bugale. Trugarez.

Peseurt familhoù, brezhonegerien, a zegemerfe bugale pe tud vras evit un nebeut devezhioù, amzer d'ar re-mañ deskiñ un tamm mat a draoù e brezhoneg ? No raio An Oaled nemet aesaat an darempredin etre an eil re hag ar re all.

Mouladurioù hor yezh

brezhoneg galleg

français breton

Geriadur divyezhek

Dictionnaire bilingue

Geriadurig divyezhek hor yezh

Embannet eo ket nevez 'zo gant Hor Yezh *"Geriadurig divyezhek brezhoneg-galleg : français-breton"*. Kavet e vo e lodenn gallek *Le Peuple breton* ur pennad diwar-benn ar geriadurig-se.

Evel ma skriv Per Denez :

"Gant ur strolladig tud hag a ra eus ar brezhoneg yezh o buhez pemdeziek eo bet savet ar geriadurig-mañ : soñjet o deus er re a zo o teskiñ ar yezh, er re a oar ar yezh hag a fell dezho en em varrekaat da lenn ha da skrivañ anezhi – ur yezh eus hor c'hantved evit tud eus hor c'hantved hag, anat eo, eus ar c'hantved da zont ivez".

Kavet e vo da skouer gérioù evel loarell, sonvaleer, skeudenroller, sonenroller, yenerez !

G.M.

HARPIT POBL VREIZH

Adkoumanantit !

Menozioù Dieub

An egzagon trevadennet d'e dro gant an Amerikaned

Abalamour da Sotonioù Pariz mouget pe dost eo bet ar brezhoneg hag e gultur. D'e dro e ya ar galleg da vout tapet. N'ouzon ket pegement e baeont ar Stadoù-unanet dre guzh evit lakaat ar saozneg da c'hounit. Deomp eo da c'hoarzin. Deuet eo al lanv da sevel a bep tu.

Bruderezh a reont evit gwerzhañ traoù a bep seurt : kirri-tan, braoigoù, c'hwez-vad, saeoù pe vrozhioù mod Pariz diskouezet gant merc'hed treutgagn ne vefe ket bet ur plijadur c'hoari koukoug gante abalamour d'o eskern ha d'ar merc'hed gwelet war taolennoù al liverien vrudet : Leonard de Vinci, Velasquez, ar Flamanked hag all.

Den ebet ne gompren ar saozneg gant pouez-mouezh Amerika daoust d'ar bloavezhioù tremenet e-barz ar skolioù. Petra a vefe intentet gant an dud all ? Ne chom memet an ton, ar muzig da selaoù.

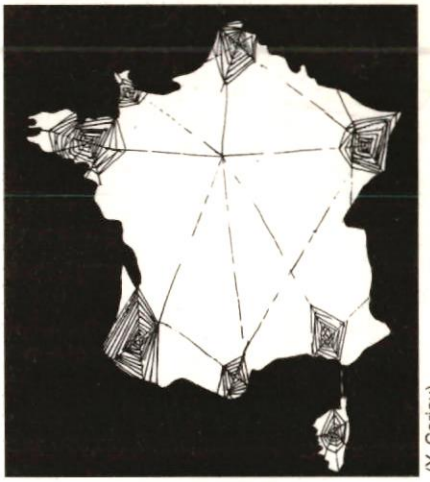
Kanaouennoù a glevomp : "Try to remember" "esait da envoriñ" da skwer ha traoù all. Klasket em eus da selled ar pezh a zo anvet "Variétés" gant Jean-Pierre Foucaud, P. Sabatier, M. Drucker, Jacques Martin a ziskouez koulskoude lazoù-seniñ dispar daoust d'e "Jakobinism" divuzul evit Stad ar Frañs a vev da viskoazh da viken.

Muioc'h all ez eus : an dañsoù divalv e lec'h n'emañ netra heson. An dañserien a seblant lakaat da flastrañ ur sigaretenn hanter devet araok bout butunet.

Ar gwazhañ tout eo ar filmoù amerikan e lec'h ma gavomp c'hoarzhoù, mousc'hoarzoù, daeloù ne glokont ket gant ar pezh a c'hoarvezh. Hag ouzhpenn re alies emañ an dud gant ur bistolenn en o dorn ha lazhañ (lac'hañ) ha gwad a zo redek. An dra – se ne vez ket e boazamantoù an Europiz. Ha koulskoude ez eus bannelioù amerikan d'an toull – karr eus ar "ch'amping". Ijin-dreist ar Fransizien eo gante evit kaout Walt Disney. Bolontez ar re a ouarn Amerika eo bout dreist ar re all abalamour d'un douar ken ledan hag an Europ.

Lorc'h ar Fransizien a bleg gant bruderezh an Amerikaned. Evel ma skriven e penn kentañ. Pep hini d'e dro met daoust e vo gwelloc'h an traoù evidomp goude-se ? N'on ket evit respont. Ni 'welo.

Aldrig a NAONED



(Y. Coriou)

Kentelioù brezhoneg e Rostren

Tri live a gentelioù brezhoneg a zo e Rostren :

D'al lun, 20 eur 30, evit al live etre.

D'al lun, 20 eur 30, evit al live uhelañ.

D'ar merc'her, 20 eur 30, evit al live izelañ.

Graet e vez ar c'hentelioù e salioù ar Gael, straed ar Morbihan.

Ar c'hentelioù a zo evit netra.

Goulenn titourou digant Yann Talbot, presbital Rostren 22110, Pg 96.29.01.55.

Kregiñ a raio ar c'hentelioù : live 2 ha 3 : lun 20/9 ; live 1 : merc'her 22/9.

Diwar-benn Stumdi

12, straed Penn ar Wern - 29450 Kommanna - Pgz : 98.78.00.46 - Faks : 98.78.09.30

- Un aozadur stummañ gouestlet e labour da yezh ha sevenadur breizh.
- Stummadur kentañ ha stummadur micher e brezhoneg ha dre ar brezhoneg.
- Stajoù digor d'an holl.
- Stummadur arbennik diouzh ar goulenn.
- Prouadoù live digoust diouzh ar goulenn.

Deiziadou' ar prantadou stummañ

1) Stajoù tri devezh (21 h) e Kommanna : Merc'her 3, yaou 4, gwener 5, du 1993, liveoù 3, BaV, LU ; lun 20, meurzh 21, merc'her 22, kerzu 1993, liveoù 1, 2, 3 ; lun 17, meurzh 18, merc'her 19, genver 1994, liveoù 3, BaV, LU ; merc'her 6, yaou 7, gwener 8, ebrel 1994, liveoù 1, 2, 3 ; lun 9, meurzh 10, merc'her 11, mae 1994, liveoù 3, BaV, LU.

2) Ur staj eizh sizhunvezh (280 h) e Kommanna : (Lun 6 mezheven /gwener 29 gouhere), liveoù loc'hañ 1, 2.

3) Stajoù ur sizhunvezh (35 h) eus al lun d'ar gwener : Lec'h : Kommanna : Lun 27 gwengolo, gwener 1 here, liveoù 1, 2, 3 ; lun 4 here, gwener 8 here, liveoù 2, 3, BaV ; lun 29 du; gwener 3 kerzu, liveoù 1, 2, 3 ; lun 24 genver, gwener 28 genver, liveoù 3, BaV, LU ; lun 21 meurzh, gwener 25 meuzh, liveoù 1, 2, 3 ; lun 28 meurzh, gwener 1 ebrel, liveoù 2, 3, LU ; lun 11 ebrel, gwener 15 ebrel, liveoù 3, BaV, LU ; lun 25 ebrel, gwener 29 ebrel, liveoù 1, 2, 3 ; lun 8 eost, gwener 13 eost, liveoù 3, BaV, LU.

Lec'h : Sant Brieg : Lun 25 here, gwener 29 here, liveoù 1, 2, 3.

Lec'h : Kemper : Lun 15 du, gwener 19 du, liveoù 1, 2, 3.

Lec'h : Brest : Lun 30 mae, gwener 3 mezheven, liveoù 1, 2, 3.

Lec'h : An Oriant : Lun 1 eost, gwener 5 eost, liveoù 1, 2, 3.

4) Stajoù daou zevezh (14 h) e Kommanna : Meurzh 9, merc'her 10 du 1993, liveoù 1, 2, 3 ; yaou 3, gwener 4 c'hwevrer 1994, liveoù 3, BaV, LU ; sadorn 12, sul 13 meurzh 1994, liveoù 1, 2, BaV ; lun 2, meurzh 3 mae 1994, liveoù 3, BaV, LU ; sadorn 25, sul 26 mezheven 1994, liveoù 1, 2, 3.

Stajoù digor : Nemet menneget e ve en un doare all war ar roll e vez dalc'het ar stajoù e ti Ensavadur Breizh e Kommanna, e-harz Menez Are. 7 eurvezh e pad an devezh staj, o kregiñ da 9 h da echuin da 17 h 30. Aozet e vez ar stummañ diouzh liveoù resis, kaset gant kelennerion Stumdi hervez doareoù-labour bev da gelenn ur yezh a vremañ. Boued ha bod a vez war al lec'h e Kommana. Goulenn resisadurioù evit al lec'hioù all.

Stajou arbennik : A c'heller aozañ diouzh ar goulenn aberzh embregerezhioù, Kuzulioù-embregerezh, kevarzheoù diseurt h.a. : e-pep lec'h e Breizh ; hervez ur roll labour, ur mareadegezh... diouzh ar goulen.

Prizioù : *Stummadur dre hinienn :* 5 devezh : 950 F : 3 devezh : 600 F ; 2 zevezh : 400 F ; 8 sizhunvezh : 5.000 F.

Bod & Boued (E Kommanna) : Pred kreisteiz : 45 F ; pred kreisteiz + koan : 75 F ; nozvezh : 55 F.

Un aozadur aotreet evit ar stummadur dibaouez eo Stumdi : goulennit an titouroù, ar prizioù h.a. diganeomp.

Distaolioù evit ar studierion, an dud dilabour ha kerent skolioù Diwan.

Tro Breizh

Amoco : la victoire !

Parmi les milliers de personnes venues participer à la fête de la victoire le samedi 3 juillet dernier sur l'immense plage de Treompan, près de Ploudalmézeau, il y avait beaucoup de ceux qui avaient vécu les noires journées du printemps 1978, marquées par le naufrage du pétrolier Amoco Cadiz sur la côte. Tous revivaient le soleil se levant sur la mer toute noire à Portsall, le pitoyable spectacle des oiseaux se débattant dans les vagues visqueuses, et les soldats pataugeant dans le mazout, le désespoir des marins pêcheurs, la mobilisation des paysans avec leurs tonnes à lisier, l'émotion et la colère qui avaient soulevé toute la Bretagne, et bien au-delà, devant cette agression inouïe, inimaginable, née de la logique du profit.

Devant ce désastre, les élus bretons ont réagi avec une détermination que la presse unanime salua à l'époque. Malgré l'étroitesse d'esprit, les tracasseries et la goujaterie de l'État français (qui fit matraquer les élus bretons venus à Paris rencontrer le gouvernement de Giscard d'Estaing) ces élus ont mené en Bretons le combat sur le plan juridique, non seulement pour exiger réparation auprès du puissant trust Amoco and C°, mais encore pour faire jurisprudence et modifier ainsi le droit international qui obligera désormais tout pollueur à payer ses dégâts. Cette bataille exemplaire, difficile, longue, semée d'embûches de tous ordres, a duré 15 ans et s'est terminée cette année au bénéfice des Bretons qui ont remporté une victoire sur le plan international, tant pour eux que pour toutes les victimes de pollution, au Mexique, en Alaska et ailleurs.

Le sénateur-maire de Ploudalmézeau, Alphonse Arzul, dont la forte personnalité a dominé cette lutte, avait bien fait les choses en cette soirée du 3 juillet : écran géant, retraçant en breton et en français les différents épisodes de ce contact pour la justice (avec l'aide logistique de la marine !) chant choral, musiciens, poèmes dits par Youenn Gwernig, puis interventions de Charles Josselin et d'Alphonse Arzul, exaltant les vertus bretonnes de ténacité et de fermeté, en des termes enflammés... Tout cela devant le ministre de la Justice – un Breton lui aussi, puisqu'il s'agit de Méhaignerie – qui ne put faire autrement que saluer le combat des Bretons, grâce auquel la notion de justice avait été étendue à des domaines nouveaux.

Évidemment le moment le plus émouvant fut le "Bro goz" entonné par les cinquante maires des communes directement concernées par cette lutte. Beaucoup de gens émus chantèrent aussi dans la foule.

Une fois de plus, cette manifestation prouvait de manière éclatante, en toute objectivité, que la mobilisation bretonne peut être une arme terriblement efficace, capable de balayer tous les obstacles. Dans ce combat juridique du David breton contre le Goliath du grand capital, cette victoire et cette célébration toute vibrante du lyrisme breton donnaient, le temps d'une soirée, l'espoir d'une même mobilisation pour d'autres combats.

La réflexion navrante d'un membre du Parti socialiste ricanant "récupération !" était mal venue, car c'étaient ceux-là mêmes qui avaient mené la lutte qui savouraient la victoire. Cette victoire bretonne est aussi une contribution innovante et progressiste au droit international. Pourquoi bouder son plaisir ce soir-là ?

Jean ROUDAUT

NDLR : Par deux fois, les Bretons ont gagné devant la justice américaine. Par contre, la justice parisienne leur a donné tort en les contraignant à verser une rémunération supplémentaire au pourcentage à l'avocat principal jusqu'en 1988, rémunération non prévue auparavant. Le syndicat mixte s'est pourvu en cassation. Néanmoins, que la fête était belle !

Festival Celtomania

Nantes : 1er-14 octobre

Les mouettes rieuses (2 octobre, 21 h ; 3 octobre, 17 h). Musiques au Pub (7 octobre). EV et Sons of the desert (8 octobre, 21 h). Taverne celtique (9.10.93) ; débat : "Comment peut-on être Breton aujourd'hui à Nantes ?" (12 octobre, 20 h 30).

Denez Prigent/Taxi Mauve (14.10, 21 h). Expositions, etc. (renseignements : 40.76.46.89 et 40.74.22.66.

LA PÊCHE. ENCORE !

La crise de la pêche qui continue à sévir sur les côtes bretonnes engendre des initiatives multiples allant dans le bon sens. Ainsi, dans les Côtes-d'Armor, les producteurs d'araignée en vendent des viviers transportables afin de garantir aux consommateurs une meilleure qualité, dans le Finistère, la mise au point d'une caisse isotherme permet une meilleure valorisation du poisson.

La crise a ouvert les yeux de certains pêcheurs sur les pratiques, les relations sociales d'un autre âge qui règnent dans ce milieu. Ainsi, vient de se créer le "Syndicat National des chefs d'entreprise à la pêche maritime". Dans "PPA" Le Patron Pêcheur Armateur", organe officiel de ce syndicat, on trouve des exemples intéressants sur le libéralisme débridé qui règne dans ce secteur d'activité, sur les responsabilités de Paris et de Bruxelles dans cette crise, sur le système de formation, etc. Je ne puis m'empêcher de vous livrer (avec délice) quelques extraits :

"Notre poisson ne se vendait plus. Nous tombions sous le seuil de rentabilité. A qui la faute ? A l'Europe des marchands ? En partie seulement ! La faute incombe d'abord à Paris qui n'a jamais su s'opposer aux décisions désastreuses de Bruxelles".

ÉMIGRÉS BRETONS ET BRETONNES ! VENEZ NOMBREUX AU

POT DE L'AMITIÉ DU "PEUPLE BRETON"

LE SAMEDI 13 NOVEMBRE A PARTIR DE 17 HEURES

A LA MISSION BRETONNE – 22, rue Delambre - PARIS 14e

Pour une nouvelle université en Bretagne

An Oriant Ecologie souhaite que les habitants du Pays de Lorient prennent conscience de l'importance des divergences sur le problème de la nouvelle université. Loin d'une polémique politicienne secondaire, il s'agit d'un choix important pour l'avenir de Lorient et de la région.

Alors la décision de créer une véritable université à part entière était malheureusement présentée comme acquise par certains, malgré nos réserves répétées, il est clair aujourd'hui qu'une manœuvre se dessine, qui tend à enfermer le projet dans une formule bâtarde et ambiguë. Ceci au moment où Lorient passe par une étape difficile de son histoire, et donc au moment où seule une mesure forte sur le plan universitaire serait adaptée à la situation.

Les Lorientais ne devraient pas hésiter à descendre dans la rue pour défendre leurs intérêts sur ce plan.

L'étude chiffrée des besoins avait initialement montré la nécessité d'une nouvelle université. Aujourd'hui, sans tenir compte des classes post-bac, on atteint entre Vannes et Lorient un ordre de grandeur de quatre mille étudiants, c'est-à-dire l'équivalent de celui des effectifs de petites universités déjà anciennes (Le Havre : 5.200, Avignon ; 5.200, Mulhouse : 5.500, Compiègne : 2.800), ou des nouvelles universités créées de toute pièce dans le Nord ou la région parisienne (Artois : 3.500, Cergy : 3.700, Evry : 2.900). Ces chiffres montrent bien qu'avec l'attraction d'une véritable université, on dépasserait nettement les effectifs de nombreux autres sites !

De nombreuses familles étant incapables de financer des études dans une ville éloignée, le taux de scolarisation pour les 20-24 ans n'est que de 27,4 % à Lorient et 27,8 % à Vannes "contre" 36 % dans l'ensemble de la Bretagne.

Dans ces conditions, qui peut se considérer comme mandaté pour refuser aux jeunes Morbihannais la gamme complète de formations qu'offre une université généraliste ? Au nom de quoi pourrait-on continuer à nous faire payer cher des délocalisations attribuées suivant le bon vouloir d'universitaires détachés des intérêts locaux ? Au nom de quoi pourrait-on décider que les Morbihannais auraient seulement droit à une "université technologique" appuyée sur un fragile tissu économique, alors que la présence d'une vraie université changerait l'image du Pays de Lorient et ne manquerait pas d'avoir des retombées... technologiques !

S'il est parfaitement naturel que l'on évite au maximum les concurrences avec les universités brestoises, nantaises et rennaises et que l'on donne à l'université locale certaines orientations en rapport avec les réalités économiques et culturelles, il est clair que seule la préservation contestable de certains intérêts pourrait conduire à accepter une sous-université... enveloppée dans une accumulation d'effets de communication !

An Oriant Ecologie demande à chaque famille politique, à chaque syndicat, à chaque municipalité d'être parfaitement clair dans ce débat.

COMMUNIQUÉ DE L'UDB (BUREAU POLITIQUE)

Une mesure humanitaire pour le jeune Kurde !

Le bureau politique de l'Union Démocratique Bretonne, réuni à Lorient le 19 septembre, demande que la préfecture du Morbihan prenne une décision favorable au maintien au pays de Lorient du jeune Kurde arrêté à Quéven le jour de son mariage, alors que son intégration locale était tout à fait claire, tant sur le plan professionnel que sur le plan familial. Un retour éventuel en Turquie, où la situation du Kurdistan ne s'améliore pas, comme chacun sait, pourrait avoir les conséquences les plus graves.

L'Union Démocratique Bretonne estime que sur ce cas précis, aucune argumentation sérieuse ne peut s'opposer à une mesure humanitaire.

"MENHIRS LIBRES"

Tel est le nom (efficace) adopté par l'association de défense dont le PB avait annoncé la création à Carnac. La (bonne) émission de Roger Gicquel a montré le profil bas des partisans du projet d'aménagement (la "bergère des menhirs" a même refusé de prendre la parole !). Affaire à suivre car J. Toubon a renouvelé son soutien à Bonnet en confirmant la priorité qui sera donnée au projet de Carnac, dans le plan État (beaucoup) - Région (un peu).



AL LIAMM

KELC'HGELAOUEN
LENNEGEL DAOU VIZIEK

Koumanant : 150 lur

P. Ar Bihan, 16 Straed ar Forniou Raz - 35400 St-Malo

EUSKADI

Manœuvres de divisions

Des révélations tardives parues au *Pays Basque-Sud* ont permis de savoir que des policiers français et espagnols, et des membres du gouvernement espagnol ont tenté de négocier avec certains prisonniers d'ETA incarcérés en France ou assignés à résidence, pour court-circuiter les personnes désignées par ETA pour d'éventuelles négociations. Deux avocats basques, ayant cessé depuis quelques années de défendre les prisonniers basques, auraient participé à cette tentative de négociations, ainsi que deux policiers français. Cette affaire est restée longtemps secrète pendant plusieurs mois, avant d'être divulguée à la fin d'août, sans que l'on connaisse l'origine des révélations, ni leur raison.

Il faut savoir aussi qu'en janvier dernier le commissaire général de l'information, Martinez Torres, le secrétaire d'État pour la Sécurité, Rafael Vera, et le commissaire Manuel Ballesteros ont dîné en compagnie de Joël Cathala, policier français, de M. Marion (directeur de la DCPJ) et de Mmes Le Vert (juge d'instruction) et Stoller, à l'insu de M. A. Quilès et Corcuera. Pour quelles manœuvres de divisions ou d'intoxication ?

(d'après "Ekaitza")

Roumanie : haro sur le bilinguisme

Le Conseil roumain pour les minorités nationales a présenté en août un projet prévoyant l'introduction d'inscriptions bilingues dans les villes roumaines dont 10 % au moins des habitants appartiennent à une minorité ethnique. Ce projet devrait concerner notamment la minorité hongroise (près de 2 millions de personnes sur 23 millions d'habitants) ; des inscriptions bilingues existent déjà dans deux départements, où les Hongrois sont majoritaires.

Ce projet doit être approuvé par l'exécutif avant d'être appliqué. Mais il se heurte à une vive opposition de deux mouvements ultranationalistes, Romania Mare et PUNR, sur lesquels compte le gouvernement pour avoir la majorité au Parlement. Si bien que le président Iliescu a préconisé le relèvement de la barre à 30 %.

Au fait, quel est l'avis pour la Bretagne du Conseil français pour les minorités nationales ? Mais enfin, ce conseil n'existe pas ; il n'y a pas de minorités nationales en France selon nos dirigeants.

(d'après "Le Monde")

Liberté pour Ttotte Etxebeste !

Les prisonniers politiques basques ne sont pas reconnus par l'État français comme prisonniers politiques ; plusieurs d'entre eux sont soumis à un isolement total, pratique déjà condamnée par des organisations de défense des Droits de l'Homme.

Le cas de Ttotte Etxebeste est particulièrement dramatique. Paraplégique du fait d'une balle tirée par un policier lors de son arrestation alors qu'il était allongé sur le sol, il a été libéré une première fois pour raison médicale en 1989.

Depuis son incarcération le 17 mai, il a perdu plus de 13 kilos. Ses escarres ne sont pas prévenues. Son sphincter artificiel posé en juin ne fonctionne plus. Son affaiblissement se manifeste par des malaises en cours de conversation lors des visites. Le 13 août il a été transféré à l'hôpital de la Pitié, mais pieds enchaînés et menotté. Il devait comparaître devant la justice le 28 septembre. Il est urgent qu'il soit immédiatement mis en liberté pour raison médicale, ainsi que le réclament ses médecins.

Cela est d'autant plus urgent, quand l'on pense au sort de Marinelarena, maintenu en prison sans soins appropriés, puis décédé quelques jours après son transfert à l'hôpital.

Tortures impunies

Juana Goikoetxea vit dans le port de pêche de Getaria en Euskadi. Elle ne peut oublier les terribles tortures que lui ont infligées cinq gardes civils en janvier 1982, ceux dont l'image vient de lui être jetée à la figure une nouvelle fois : condamnés pour tortures, ils n'ont pas fait un seul jour de prison et viennent d'être amnistiés et élevés en grade par le ministre de l'Intérieur en mars 1993.

(d'après "Ekin" bulletin de défense des victimes de la répression contre le Mouvement de libération nationale basque).

Une militante basque meurt sous la torture

La nouvelle est tombée ce jour, Gurutze Yanci Igeretegi, arrêtée jeudi matin à Urnieta (Gipuzkoa), est morte sous la torture, entre les mains de la guardia civil. Son compatriote Xabier Galparsoro, détenu hier à Durango, s'est jeté par la fenêtre du 2e étage de la *"Jefatura superior de policia"* de Bilbao, selon la version officielle. Il se trouve dans le coma, à l'hôpital biscayen de Basurto.

Les moyens mis en œuvre par l'État espagnol pour réduire les dissidents indépendantistes basques demeurent toujours les mêmes. Il y a 12 ans, le 13 février 1981, Joseba Arregi mourait après neuf jours de torture dans les locaux de la Direction générale de la Sûreté à Madrid. Récemment, le 23 avril 1993, à partir des faits irréfutables réunis dans le tout récent rapport d'Amnesty international, l'Espagne comparaissait à Genève en tant qu'accusée, devant le comité contre la torture de l'Onu. Aujourd'hui, on se rend compte que rien n'a changé dans les commissariats de la péninsule ibérique. On torture donc dans l'Europe des démocraties et pas seulement en Bosnie. On torture à mort à notre porte.

Face au silence, à la complicité et au mensonge des appareils "d'États de droit", où sont les Voltaire, les Unamuno ou les Jean-Paul Sartre qui seront la conscience de ce temps et élèveront enfin la voix à Paris ou à Madrid ?

Euskal Batasuna se joint à toutes les manifestations qui auront lieu en Euskadi pour protester contre la pratique de la torture dans notre pays.

Le 24 septembre 1993
Euskal Batasuna

Gonzalez lâche du lest

Un ministre espagnol a annoncé le 27 août dernier que le gouvernement de l'État espagnol avait accepté de céder 15 % de l'impôt sur le revenu aux dix-sept communautés autonomes du royaume. Cette annonce a suivi une rencontre avec Jordi Pujol, président de la Généralité de Catalogne et de la coalition catalane de centre-droit, Convergencia I Unio (CIU). Celui-ci avait menacé de ne pas soutenir le gouvernement si n'était pas accordé cette cession de 15 % de l'IRPP. Felipe Gonzalez peut sans doute compter maintenant sur le soutien des dix-sept députés nationalistes de la CIU lors des discussions budgétaires de l'automne.

Cette décision devrait être accompagnée de mesures destinées à garantir la solidarité interrégionale.

(d'après "Le Monde")

De l'utopie à la réalité
Des régions représentées au Conseil des ministres de la Communauté

Anticipant sur l'application du Traité de Maastricht, **le Conseil des ministres de l'Industrie de la Communauté européenne s'est réuni le 21 septembre sous la présidence de Guy Spitaels, ministre-président de... la Wallonie.**

A la demande de l'Allemagne et de la Belgique l'article 146 du Traité de Rome de 1957, qui excluait expressis verbis la représentation d'un Etat à travers un ministre régional, a été modifié dans les termes suivants : "Le Conseil est formé par un représentant de chaque Etat membre au niveau ministériel habilité à engager le gouvernement de cet Etat membre". Or quatre Etats membres ont d'ores et déjà délégué à leurs régions le pouvoir de légiférer et de réglementer dans certains domaines : en nombre limité dans le cas de l'Espagne et de l'Italie, beaucoup plus élevé dans le cas de l'Allemagne et de la Belgique, Etats authentiquement fédéraux.

Ainsi verra-t-on de plus en plus souvent la Toscane ou la Sardaigne représenter les régions italiennes au Conseil des ministres de l'Agriculture, la Catalogne ou la Galice les provinces de l'Etat espagnol au Conseil des ministres de l'Education, la Bavière ou la Thuringe les lander allemands au Conseil des ministres de la Recherche.

A coup sûr, la France colbertiste de Pasqua prendra un coup de vieux et notre président de région fera pâle figure auprès de ses collègues.

Rocard indépendantiste ?

Réunis en Congrès, les 21 et 22 août derniers, les délégués du Parti Québécois ont reconnu, à une courte majorité, les droits de la minorité anglophone du Québec (le dixième de sa population) : droit d'un enseignement en anglais, droit d'avoir leurs propres écoles.

Par contre ils ont obtenu le retrait d'une résolution donnant le droit aux petits commerçants d'afficher dans les deux langues. L'affichage sera donc monolingue en français.

Enfin le chef du parti indépendantiste a conclu le congrès par un "Vive le Québec libre".

Un hôte de marque assistait à ce congrès : Michel Rocard, secrétaire de l'organe de direction du PS. Nous sommes persuadés qu'il va maintenant demander aux militants socialistes de s'investir activement dans la création d'écoles Diwan, dans la revendication de panneaux et d'un affichage en breton, et dans une lutte pour la Bretagne libre ! A moins que pour M. Rocard ne vaille que la défense des peuples qui parlent français.

(d'après "Le Monde")

L'arc-en-ciel a choisi son Max

Le groupe Arc-en-ciel au Parlement européen, qui compte parmi ses membres fondateurs Max Simeoni, a reçu dernièrement une bien étrange candidature, celle de Max Gallo, fraîchement débarqué du groupe socialiste. Le porte-parole du Mouvement des Citoyens de Jean-Pierre Chevènement, siégeant désormais chez les non-inscrits, a dû confondre les couleurs de l'arc-en-ciel avec celles du drapeau français que son patron rêve de planter en Wallonie et l'Europe des peuples avec celle des États. Mais hostile à la Grande Serbie et à la Grande Croatie, le groupe Arc-en-ciel n'est pas décidé à nourrir en son sein un zélateur de la Grande France.



La Basse-Saxe veut pénaliser les élevages industriels

Le Land de Basse-Saxe (capitale Hanovre) veut pénaliser les élevages industriels en faisant voter à Bonn une loi excluant ces derniers des avantages fiscaux accordés aux exploitations agricoles.

LA COMMISSION EUROPÉENNE RECONNAÎT LA BRETAGNE "HISTORIQUE" ... ET S'INTÉRESSE AUX INDIGÈNES !

La Commission européenne vient de publier une étude imposante sur les régions de la Communauté intitulée "Portrait des régions". En trois volumes et 900 pages cet ouvrage présente chacune des 180 régions officielles de la Communauté.

La présentation de la Bretagne est ainsi faite en introduction : "La Bretagne administrative regroupe quatre départements qui couvrent 27.200 km². La Bretagne historique comprend, en outre, la Loire Atnaltique, incluse dans la région Pays de la Loire".

La Commission européenne ajoute : "L'atout principal de la région réside dans sa ressource humaine. C'est une des régions les mieux scolarisées. La ténacité et le courage au travail sont des legs des marins et des agriculteurs. Quand ils savent surmonter leurs "querelles de clocher", les Bretons disposent d'une grande capacité d'initiative, d'organisation logistique et de mobilisation collective".

N'est-ce pas la définition même d'un peuple ?

Festival

Le cinéma breton a-t-il une âme ?

Le 16e Festival du Cinéma des Minorités consacré cette année aux peuples de l'Inde aura été un succès avec environ 11.000 entrées ; c'est moins que les 15.000 l'an dernier avec une édition dédiée à l'Irlande, mais c'est plus que les 9.000 lors du Festival sur les Arborigènes d'Australie il y a deux ans. Ceux qui spéculaient sur l'échec et la disparition du Festival du Cinéma des Minorités en seront pour leurs frais.

De nombreux documentaires

C'est surtout des films présentés lors de la journée bretonne du vendredi que je veux ici parler. Au total 45 œuvres étaient accessibles au public (22 en compétition et 23 hors compétition). Il s'agissait d'une majorité de courts-métrages : 32 œuvres faisaient moins d'une demi-heure, 12 d'une demi-heure à une heure, une seule faisait à peine un peu plus d'une heure.

Sur ces 45 œuvres il y avait 27 documentaires, 13 films de fiction, 3 dessins animés ou films d'animation ; 2 œuvres de création. La part relativement faible des fictions traduirait-elle un manque d'imagination des créateurs bretons ?

En tout cas il finit par être un peu lassant de voir ces œuvres documentaires accumuler les témoignages, qui ne sont pas forcément intéressants. Mais écouter et voir sans arrêt des réponses à des questions... N'y a-t-il pas là confusion entre documentaire et reportage, sinon entre documentaire et interview ? Le reportage pour la télévision n'est-il pas en train de prendre la place laissée vide par un certain manque de création cinématographique. En tout cas sur les 27 documentaires, il y avait près d'une vingtaine au moins de témoignages ou d'interviews.

Sur l'ensemble des œuvres présentés au public, 32 étaient des vidéogrammes, ce qui ne fait que renforcer la tendance à emprunter le chemin de la télévision évoquée ci-dessus. 2 étaient en 16 mm, 10 en 35 mm, format commercial.

Parmi les 22 œuvres en compétition, six étaient des productions de Lazennec-Bretagne (dont trois œuvres de fiction, une œuvre de création et deux d'animation) qui joue un rôle important dans la création bretonne, tout en échappant (au moins en partie) au travers évoqués ci-dessus.

Des documentaires aux aspects divers

Il y avait des œuvres consacrées à l'expression artistique. "Rencontre avec Jules Paressant" de Myriam Le Nay évoque bien la sensibilité et l'œuvre d'un créateur qui ne peut être ignoré. "Épiphanie du visage" de Vislaine Dejoie-Robin évoque un père jésuite à la fois professeur d'iconographie chrétienne et sculpteur de masques. "Une œuvre vive" de Jean-Christophe Rousseau est une sorte de leçon d'architecture, un peu longue pour des non-professionnels, consacrée à la construction de la Cité des Congrès de Nantes, de 1986 à 1992.

"Distances en rupture" de Xavier Nicolas retrace une intrigue policière en même tant qu'elle évoque une mise en scène de théâtre à Copenhague ; mais il faut vraiment s'accrocher pour comprendre le but de l'auteur et pour entendre les dialogues.

Enfin "La Chambre des passions" de François Gahier, Agnès Izrine et François Gauducheau est définie comme une œuvre de vidéo-danse. Elle montre le travail du "Palais des Vents", chorégraphie à la fois physiquement très concrète et en même temps chargée de rêve montrant les corps dans un milieu de bains et de hammams ; l'on se laisse peu à peu envoûter par l'ambiance de ces lieux.

Il y avait d'autre part des films évoquant des problèmes politiques. Ainsi "Chronique de Sarajevo" de Patrick Nédélec et Leila Derkaoui montre, par quelques images, la situation de la capitale bosniaque, mais traduit surtout par les paroles la volonté de paix et de dialogue des Bosniaques. "Irlandes, une autre image" de Xavier Le Baquer évoque le Festival de 1992 sur l'Irlande, mais en écartant les aspects anecdotiques ou douarnenistes pour donner la parole aux Irlandais venus l'an dernier à Douarnenez et les laisser dire leur vision de l'Irlande. "An Digemer" de Kristian Ar Braz et Jean-Luc Roudaut raconte la rafle en mai 1992 des personnes ayant hébergé des réfugiés basques. Je n'ai malheureusement pu voir "Danylo Choumouck" d'André Triverio, mais je compte bien le faire et vous en parler.

Des problèmes sociaux étaient également abordés dans "Dubigeon 93 : moi aussi j'y reviendrai" de Jean Relet évoquant le sort des personnes licenciées lors de la fermeture des chantiers nantais de construction navale.

La vision du site est émouvante, ainsi que le regret de la fraternité passée du travail et des lettres en commun. Mais les dialogues sont parfois trop conventionnels. La plupart des personnes qui parlent ont pu se reconvertir, mais que sont devenus les laissés-pour-compte ? Car il y en a aussi.

"Quai amer" de Michel Le Thomas montre avec efficacité les dockers de Lorient durement touchés par la modification de leur statut de 1947 (due au maire de Lorient) et par la crise du port de pêche due au moins en partie à la politique des bases avancées. Les problèmes de la pêche sont évoqués en toile de fond (mais apparaissent en plein dans le plan final) dans "Femmes de chagrin" de Gabrielle Maillet ; il ne s'agit pas d'un film militant sur la crise de la pêche, mais d'une femme de marin-pêcheur qui, avec à la fois réserve et émotion, exprime ses joies et ses peines, ses craintes et ses projets.

D'autres films portent sur des personnes en difficulté dans la société. "Les Marins de la Lune" d'Anne Noury, montre tout ce que peut représenter pour des jeunes malades mentaux l'œuvre collective de construction et d'utilisation d'un "vieux gréement". "Le Sourire retrouvé" de Loïc Despres montre le travail de l'Unité d'Orientation pour Personnes Agées au CHRU de Rennes. "Partages - L'accueil familial thérapeutique" de François Gahier, me semble beaucoup plus intéressant ; ce film montre l'accueil dans des familles d'un enfant autiste et d'adultes psychotiques ; il évite les interviews conventionnelles et pose d'importantes questions sur la folie dans notre société, mais comment des autistes ou psychotiques vivent-ils la présence de la caméra ; n'est-elle pas une forme d'agression ? "Des mots qui comptent doublent" de Christophe Hoyet, coproduit par la Mission locale d'insertion du pays de Lorient, donne la parole aux jeunes de 16 à 25 ans, mais d'une façon bien conventionnelle tant par la forme que par le fond.

Des reportages

Il y a tout d'abord "Télé-Trégor n° 2", magazine d'information pour la télévision locale du même nom ; il dure près de quarante minutes ; il m'est apparu comme un excellent exemple de ce qu'il est possible de faire dans le cadre

d'une télévision locale avec des sujets ancrés à la fois dans la culture ancestrale, la vie quotidienne et les techniques de demain.

J'ai beaucoup apprécié "Les Bourbières" de Catherine Nédélec, produit par l'ACAV de Saint-Cadou. Il montre de façon vivante le milieu des tourbières et de l'emploi de la tourbe. Et c'est aussi (mais ce n'est pas en soi une garantie de qualité) un des deux films montrés avec des dialogues en breton (sous-titrés).

J'ai déjà parlé des "Gardiens du Feu" de J.Y. Le Moine et T. Marchadier, et de "Terre-Neuvas", œuvre collective d'élèves de la FEMIS (1). Ce dernier film m'apparaît comme un véritable documentaire, et presque le seul de ce Festival. Il s'agit d'une œuvre de qualité, ce que personne ne remet en cause ; mais le fait qu'il ait eu deux prix à Douarnenez après avoir eu deux prix à Lorient a paru de trop à certains ; la décision d'un jury est souveraine, même si elle fait souvent des mécontents ; il y a peut-être lieu cependant de revoir les règles de fonctionnement de celui-ci et les critères d'inscription des œuvres retenues.

Festival du Cinéma des Peuples Minorisés à Douarnenez (1993)

Palmarès

- Prix du public : "Terre-neuvas" . Mention spéciale : "Manège infernal.
- Prix "ArMen" : "Terre-Neuvas". Mention spéciale : "L'arpenteur des mers".
- Prix France 3 Ouest : "Dubigeon 93 : moi aussi j'y retournerai".
- Prix de l'association de cinémas d'art et d'essai : "La Règle du jeu". "Le Complot d'Œdipe".

"Algofolies en Atlantique" de Robert Tessier et Michel Vrignaud raconte le monde des algues. "Fractales", magazine coproduit par Lazennec-Bretagne et France 3 Ouest (expérience intéressante) et réalisé par Antoine-Léonard Maestrati évoque l'exploration du monde sous-marin par les équipes d'Ifremer.

"La Fête au Port Rhu" de Joël Guedet, distribué par la Marine Nationale, évoque l'inauguration du Port-Musée de Douarnenez (mais pas seulement) mais en évitant (comme bien d'autres) de se poser des questions.

"Cinéma à Fort Lalatte" de Catherine Borgella montre l'utilisation de ce château comme lieu de tournage, mais fait la part bien trop belle aux "Vikings" de Richard Fleischer tourné en 1957. "Le Petit prince fait son cinéma" de Louise-Michèle Hingant porte sur la réalisation d'un film avec des enfants de maternelle ; cela me donne une impression gênante de mièvrerie et surtout de fausse spontanéité.

Citons enfin" Kofi chez les Français" de la Britannique Carlyn Saltman, pour terminer sur une meilleure impression. Kofi Yamgnane est ici montré uniquement dans son rôle de maire. Il s'agit d'une vision différente de "Kofi de Saint-Coulitz" de Pierrick Guinard (1), mais tout aussi intéressante.

Les œuvres de création

Il y avait trois films d'animation : "Manège infernal" de Laurent Gorgiard, dont j'ai déjà parlé (1). J'ai beaucoup apprécié "Atao le petit chêne" de Pascal Bianniec-Leger, film pilote d'une série pour les enfants sur les espèces animales en voie de disparition. Par contre "Mezzo-Tinto" de Jean-Luc Giraud, sur les transformations d'un modèle féminin ne m'a pas particulièrement enchanté.

Mais venons-en aux œuvres de fiction proprement dites. Je n'ai pas vraiment compris où voulait en venir Gérard Le Gras dans "Le Couvercle", avec une suite de monologues et de dialogues entre les détenus d'une prison révolutionnaire, où la volonté de dérision tourne court. "L'Égareur" d'Olivier Megaton et Patrice Nezan évoque de façon quelque peu floue, un monde d'anticipation où la vie des humains est limitée.

"Dimanche soir" de Solange Martin évoque de façon assez juste la rencontre brève d'un père et de son enfant. "Qu'est-ce qui a éteint la lumière ?" de Xavier Auradon montre de façon convaincante la vie quotidienne d'un homme sans travail qui finit par tomber par erreur sous le feu d'un "beauf" défendant sa chère voiture. J'ai apprécié aussi "L'Âge de raison", brève évocation à travers le thème de l'étoile, du destin d'un enfant juif pendant la guerre. J'ai eu aussi l'occasion de revoir avec toujours autant de plaisir et d'intérêt "An Enez du", film bilingue de Marie Helia (voir l'encadré). A été montré aussi "Nar 6" dont j'ai déjà parlé (1).

"Le Complot d'Œdipe" d'Hubert Blanchard m'a laissé sur ma f.... Certes ce film qui montre comment après avoir abandonné son chien, un homme feint d'abandonner sa mère, pour laisser tomber en fait sa femme et son enfant. Il y a dans ce film un certain humour, mais qui me donne souvent une impression de déjà vu et je n'ai pas retrouvé ici l'imagination développée dans "Fatum".

Strangers in the night" de Pascal Stervinou ou "Les Morts ont des oreilles" de Pierre-François Lebrun, m'apparaissent comme des pastiches de films policiers, le second se terminant par un quiproquo original ; mais, s'ils sont bien tournés, je ne vois pas cependant à quoi ce type d'œuvres peut mener.

Je ne vois pas non plus où nous mène "Fuis la nuit" de Patrick Brunie, soliloque bruyant d'un boxeur en proie à la violence du monde. Un monologue d'artiste peut donner beaucoup mieux. "Killer's trip, la queue du dragon" de M. Bing/Jean Cailletaud m'apparaît comme un bruyant jeu de rôles marqué par des poncifs de l'époque. "Sortie de secours" œuvre collective parle d'un spectateur qui s'endort dans une salle de cinéma et s'y réveille seul ; la part de rêve et la part de réalité sont habilement mélangées, mais ça ne mène quand même pas très loin.

Un manque d'âme

L'impression qui est la mienne après avoir vu ces films, c'est celle d'un cinéma breton capable de produire des œuvres souvent bien réalisées, mais qui me semblent pour beaucoup d'entre elles bien souvent manquer d'âme, qui ne sont pas enracinées dans un sentiment d'identité. C'est notamment le cas pour bien des œuvres de fiction présentées cette année, mais ce n'est pas nouveau. C'est moins le cas, mais le problème se pose aussi pour les œuvres documentaires. Il y a une cependant que j'ai oublié de citer, qui me donne une impression différente, mais qui d'un point de vue filmique est peut-être difficile à suivre pour des non-initiés. Il s'agit du "Printemps de Châteauneuf-du-Faou 93 " qui m'apparaît comme une sorte d'anthologie visuelle du kan-ha-diskan et des sonneurs de festoù-noz, que je comparerais volontiers à ce qui est le double disque "Beilhadeg e Menez Kamm". Il s'en dégage une impression, un sentiment pas si fréquent de convivialité et de communion collective.

Y.J.

Aux Arcs à Queven (56)

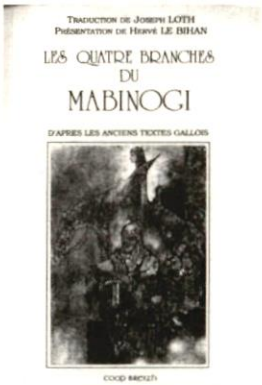
Concert aux Arcs Kewenn-Queven, samedi 16 octobre, fête des Arcs avec Les Pires, Soldat Louis (il fêtera en même temps la sortie de son nouvel album "Auprès de ma bande") ; Les Clam's. Une chaude et chaleureuse soirée ! N° de tél. en cas de difficulté de transmission, 97.05.01.07.

Le 20 novembre, Melaine Favennec, "La Chambre".

Livres

Les textes anciens gallois à notre portée !

**(d'après les anciens textes gallois
Traduction de Joseph Loth
Présentation de Hervé Le Bihan
Ed. Coop. Breizh. 90 F ttc)**



Les Mabinogi, d'après les anciens textes gallois, sont à nouveau disponibles en librairie grâce à une récente réédition de la Coop Breizh. Ce livre, qui reprend les traductions de Joseph Loth, est présenté et annoté par l'un de nos rares (et talentueux) spécialistes du gallois, Hervé Le Bihan.

Les Mabinogi sont des contes qui retracent les exploits de quelques héros légendaires. Transmis d'abord oralement, durant le haut Moyen-Age, ils ont été regroupés et écrits vers 1100, puis sont arrivés jusqu'à nous avec également des traductions en anglais et français. Ce livre, dont le mérite premier est de remettre les Mabinogi à portée de main des lecteurs, ne reprend que les quatre branches – donc quatre contes, alors que l'ensemble en compte onze. Mais, avec ces quatre branches du Mabinogi, nous entrons de plain-pied dans l'univers mythique de la tradition celtique. Amour, exploits, interventions du merveilleux et imagination du (ou des) auteurs(s), tous les ingrédients sont réunis pour que le lecteur se retrouve de plain-pied assis dans un grand château médiéval, à la table d'honneur, avec les seigneurs et leurs dames, tous occupés à une plantureuse "compotation" (le banquet).

Grâce à des notes précises, il est aisé alors de suivre dans leur univers et leurs aventures aussi bien Pwyll (le prince de Dyvet) que les enfants de Llyr, Branwen et Manawyddan...

Une carte, des informations diverses et une bibliographie sommaire complètent cet ouvrage et rendent sa lecture d'autant plus facile qu'il est bien présenté avec, sur la couverture, une œuvre originale de Carmelo de la Pinta.

E. Gasche

L'île de Henry Le Bal

(Éditions Beltan)

"J'aime la perfection, l'achèvement formel d'un poème en sonnet. Fulgurante lenteur en qui l'âme renaît..."

Il faut un certain courage aujourd'hui pour s'essayer à la versification. En effet, depuis le début du siècle, la technique a perdu de son aura au profit du vers libre (popularisé par Laforgue ou plus près de nous Prévert) ou de la prose (avec Baudelaire, Rimbaud, Char, Ponge...). Pourtant Henry Le Bal, dans le recul qu'il propose n'hésite pas à utiliser la rime sous toutes ses formes, riches, pauvres, suffisantes, croisées... au risque de se voir reprocher un certain classicisme. Et nous aurions probablement émis cette critique, si l'inspiration, au dernier moment, ne nous avait retenus.

Reconnaissons, en effet, que la grande banalité de la forme et du rythme est contrebalancée par la création d'un univers particulièrement riche. Les expressions – soignées – les mots – choisis avec un soin d'entomologiste – ne laissent pas insensibles au point que nous sommes transportés, presque malgré nous, dans la ville. Non pas la ville joyeuse, exubérante, façon Prévert mais la ville lourde, pesante, nauséeuse, la ville telle que nous la découvrons dans le premier texte : *"La ville dit partout sa misérable chute sans espoir de retour il lui reste le soir et les voies du velours où brument les volutes des crimes inabsous des pardons illusoires".*

Mais rassurons le lecteur, plutôt que de sombrer dans un spleen baudelairien, auquel Henry Le Bal emprunte certains accents (voire certaines tournures), le recueil trouve la force de raconter autre chose : le désir de fuir, d'aller voir ailleurs, au-delà de la mer, vers l'île. Et nous passons, au cours de notre lecture, d'un monde souterrain "où vivent les reclus", sur "ce point, ce roc, au milieu du néant". L'île devient alors le lieu privilégié où il fait meilleur vivre : *"j'aime. J'aime cette île où l'ici est d'ailleurs"* (ICI), l'île semble, ce soir, un ample péristyle (XII)...

Meilleur vivre ? Est-ce si sûr ? Car le mal semble plus profond ainsi que nous le découvrons au détour d'une phrase : *"j'ai tant de fois failli en finir avec moi"*... L'angoisse du demain et la peur de la mort (ou de la décrépitude) resurgissent plus puissantes et laissent Henry Le Bal plus désemparé.

Il reste tout de même le plaisir d'écrire. Même si les mots sont comparés à des "ulcères voraces" (terrible image...), nous sentons bien qu'ils représentent un espoir, une réponse fragile au désespoir qui rôde. Et rien que pour cet aveu de faiblesse (d'orgueil aussi) Henry Le Bal mérite que nous fassions un bout de chemin avec lui, à tout le moins, que nous lui accordions quelques minutes de notre temps.

Yannick Lemarié

Visage d'un jour

de Jean-Albert GUÉNÉGUAN

(Éditions Caractère, 7 rue de l'Arbalète 75005 Paris)

Lorsque nous lisons le livre de J.A. Guénéguan, *Visage d'un jour,* le premier mot qui vient à l'esprit, c'est celui de "délicatesse".

Délicatesse des sentiments d'abord puisque l'auteur n'hésite pas à convoquer dans son recueil, avec des accents joyeux, sa propre famille, femme et filles : *"Mes filles, je viens à vous comme un train se déroute. Vos yeux sont un aveu où je me désaltère"* (p. 43).

Délicatesse des paysages ensuite. Au-delà de la cellule familiale il existe un pays, la Bretagne, auquel J.A. Guénégan voue sans nul doute une tendre passion : *"J'écrirai du cap à la pointe sur le granit de Ploumanac'h, ma soumission à Belle-Ile".*

Délicatesse du temps qui passe enfin. De fait, le recueil se lit comme le témoignage fragile des jours passés ; témoignage teinté de nostalgie.

Tout cela est gentil. Trop gentil peut-être. J.A. Guénégan gagnerait à dévoiler les doutes qui l'habitent. Le monde est-il si merveilleusement lisse ? Le bonheur est-il si constant ? : *"A chaque souper pas de couverts mais des fruits ; alouettes et mésanges seront les invités. A l'unisson chanteront le rituel des vergers et les cerisiers en goût".* (p. 45).

Le tableau est charmant, presque naïf. Mais ce reproche que nous adressons semble effleurer l'auteur lui-même. De fait, abandonnant le ton élégiaque des premiers textes, J.A. Guénégan, dans la seconde partie de *"Visage d'un jour"* se tourne vers une écriture plus resserrée, proche de Guillevic. L'inspiration devient plus profonde : *Galet, T'avoir dans la main, c'est m'assagir* (p. 77).

C'est sans doute là que se trouve le vrai poète, le vrai créateur. En attendant nous pouvons nous laisser prendre par le charme (léger) d'une œuvre qui en est à ses premiers pas et qui ne demande qu'à se perfectionner.

Y. Lemarié

Interview

Au Pays des Saltimbanques

Basés dans la vallée de l'Erdre, aux confins de la Bretagne et de l'Anjou, les Rolimax font partie de ces "artistes de rue" que nous avons tous rencontrés ici ou là, à la faveur d'une fête populaire, d'un dîner-spectacle ou d'un arbre de Noël. Il crache du feu, elle jongle ; avaleur de sabre, volontiers bonimenteur, il assure une partie du spectacle tandis qu'elle enchaîne avec un numéro d'épées...

Il, c'est Richard et elle, c'est Chantal. Même le fiston, à peine onze ans, participe à tous les déplacements... parfois bien loin de leur petite commune de Haute-Bretagne.

Ils sont, dans chaque région, comme cela, quelques dizaines qui maintiennent une tradition qui remonte ici aux troubadours, là aux bardes ou aux trouvères. Depuis le Moyen âge, pas une fête sans les saltimbanques, bonimenteurs, musiciens et jongleurs...

Les Rolimax, un couple pas tout à fait comme les autres !

PB : Qu'est-ce qui vous a amenés à sillonner les routes de Bretagne et ... de Navarre ?

R : A l'origine, j'avais un petit cirque avec des animaux (chèvres, chiens...), mais peu à peu nous nous sommes reclassés dans le spectacle de rue, en gardant certains acquis (animaux, visuels...), mais en adaptant notre métier à une formule beaucoup moins lourde à gérer.

PB : Spectacle de rue, animation médiévale... on vous voit souvent en Bretagne ?

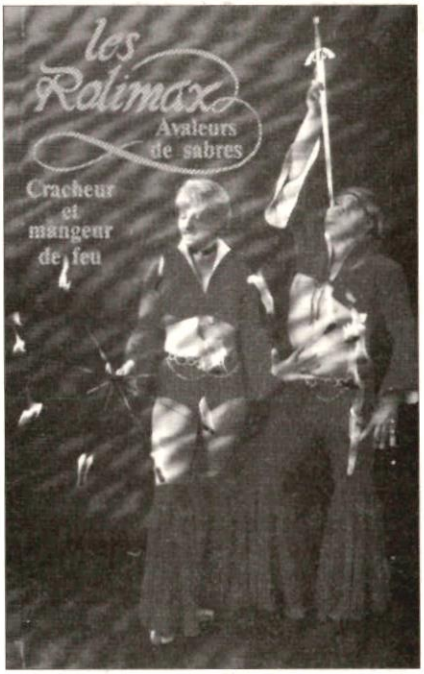
R : Brest (Kerangoff), Orvault, Quéven, Poul-Fétan, St-Pierre de Quiberon, Lorient, Guérande, Nantes, Rennes, Vannes, Lesneven... C'est vrai, on pourrait presque faire un bouquin sur les routes bretonnes !

PB : Il y a beaucoup d'animations durant l'été mais le reste de l'année ?

R. Quand vient la saison des châtaignes, on est encore dehors. Puis, au début de l'hiver, les saltimbanques sont souvent appelés à animer des arbres de Noël ou des fêtes de comités d'entreprises pour la fin de l'année, etc. Nous ressortons alors nos animaux dressés, nos costumes de clowns, bref, nous revenons un peu à nos premières amours, le cirque.

PB : La tradition de la fête d'école, de quartier, etc, se maintient-elle bien ?

R : Oui, dans l'ensemble les habitudes demeurent. Les associations aiment bien faire durer ces animations... malgré la crise. L'été, il y a beaucoup de monde, surtout sur la côte. A la saison froide, tout devient plus local, plus familial, mais également plus chaleureux. Il y a moins de monde mais on se sent alors plus proche du public, on a plus de temps pour rencontrer les responsables, prendre un pot, échanger des idées.



PB : Des jongleries médiévales au laser, que vous intégrez maintenant dans votre spectacle, vous êtes à la charnière de la tradition et de l'avenir ?

R : Oui, en effet, les spectateurs en demandent toujours plus. Nous avons donc introduit dans notre spectacle un show laser en nocturne, avec musique moderne, ce qui répond au désir de nouveauté de notre époque. Mais nous restons également très fidèles à notre tradition de spectacle de rue, celui qui nous a fait vivre jusqu'à aujourd'hui.

PB : Avez-vous des relations entre "gens de métier" ?

R. Notre métier a été menacé et nous avons déjà mené des luttes syndicales afin de faire valoir notre statut. Nous avons d'ailleurs des représentants syndicaux au niveau national, et heureusement. C'est une question de survie. Que seraient les fêtes, demain, s'il n'y avait pas en permanence des professionnels prêts à répondre aux besoins des organisateurs ?

PB : Votre travail se limite-t-il à ce que voient les spectateurs ?

R : Il y a la partie visible de l'iceberg, le spectacle, et puis tout le reste : l'investissement, l'entraînement, le courrier et la publicité (des milliers d'envois chaque année), et puis la route, quel que soit le temps. Parfois il faut être en Champagne le samedi soir et en Bretagne le lendemain après-midi. Mais c'est un tout. C'est notre vie !

PB : Où peut-on vous contacter ?

R : Des imprésarios nous connaissent, comme tous nos collègues d'ailleurs. On peut également nous écrire directement (Rolimax, Le Haut Rocher 44440 Riaillé), nous répondons à toutes les demandes.

(Propos recueillis par Etienne Gasche)

Le guide du cidre de Cornouaille

Les habitudes alimentaires font partie de la culture, du patrimoine d'un peuple au même titre que la production intellectuelle. Elles dénotent un certain art de vivre, d'être. Dans ce domaine, il est une profession qui fait preuve d'un dynamisme certain ! Les cidriers.

Après avoir recueilli le savoir-faire des anciens, puis le CIDREF, le dossier "AOC" (appellation d'origine contrôlée) est en bonne voie. Maintenant, ils se lancent régulièrement dans la "commercialisation" par des initiatives multiples. (Interviews à *Evid ar Brezhoneg,* création de "la Route du cidre" à l'instar de la Route du Rhum).

Maintenant, Mark Gleonec vient d'écrire et d'éditer *"Le Guide du cidre de Cornouaille"*. Ce petit livre est un véritable régal. Il nous conte l'histoire de ce breuvage bien ancrée dans les habitudes cornouaillaises depuis la variété de pommes, la fabrication du cidre, la description des différentes régions cidricoles de Cornouaille (Fouesnant, Pays Bigouden, Aven, Clohars Carnoët et la vallée de l'Aulne). Jusqu'aux recettes de dégustation (cocktails et cuisine au cidre). Même le linguiste sera intéressé par le nom des variétés de pommes.

Livre à déguster avec une bonne bouteille de cidre. Evel just. Préface en breton de Gweltaz Ar Fur.

"Le Guide du cidre de Cornouaille", 48 F, Croas Avalou, 29940 La Forêt-Fouesnant.

H.P.

P.B. Service

20e anniversaire du cercle celtique "Bugale Melrand" à Melrand (56)

Vendredi 29 octobre, 21 h, concert avec E.V. et les Pires ; samedi 30 octobre, 10 h 30, concours de sonneurs de biniou-bombarde et d'accordéonistes (une marche du pays vannetais, une gavotte Pourlet, et une danse (au choix) du pays Vannetais). 14 h 30 : concours de musique (suite) et concours de danse (gavotte Pourlet) dans le cadre d'un fest-deiz. 21 h : fest noz avec Storvan, Strobinell, Bourdin, Dautel, Jouin, Le Roux... Dimanche 21 octobre : 15 h : spectacle "Bugalé Melrand" et "Bagad Sant Iwan Bubri". 17 h : fest deiz, scène ouverte.

Le 20 novembre 93 à Melrand aura lieu le sixième fest-noz trad avec de nombreux sonneurs et chanteurs.

Lettre du GDM

(Trimestriel)

Le n° d'avril-mai, toujours d'actualité, présente une page 1/2 sur le drame du Soudan, bien loin des médias. Le rapport du congrès européen sur les droits des minorités et des peuples (fin 1992) est publié sur 3 pages. Des brèves signalent la situation dans maints "points chauds" et annoncent des parutions intéressantes. Le GDM annonce d'ores et déjà la parution de "nouvelle Europe" : minorités et réfugiés (actes de colloque). Et aussi "les minorités dans les Balkans" (2e édition).

(GDM, 212 rue Saint-Martin, 75003 Paris), tél. 42.77.26.26.

Peuples en marge, peuples en marche

Du 16 au 31 octobre 1993

Le CRIDEV, en collaboration avec France-Libertés, France-Palestine et le Service Civil International, organise une quinzaine d'information sur les droits des peuples et des minorités dans le monde. On trouvera :

Une exposition permanente du centre G. Pompidou "Des mondes à part", dans le hall de l'hôtel de ville.

Une conférence-débat, le mardi 19 octobre à 20 h 30, à la Maison du Champ de Mars.

Une nuit du cinéma, le samedi 23 octobre à partir de 19 h, à la Maison de Quartier de Villejean.

Renseignements au CRIDEV, tél. 99.30.27.20.

Cantate pour la paix à Paris

La confédération Kendalc'h organise deux concerts en région parisienne les 23 et 24 octobre pour présenter et faire connaître une création bretonne, "Kan evit ar Peoc'h", cantate pour la paix. Sur un texte de Job an Irien et une musique de René Abjean, avec l'orchestre de Brocéliande et de grandes chorales bretonnes, cette cantate sera présentée à la cathédrale Saint-Louis de Versailles le samedi 23 octobre à 20 h 30 et à l'église des Augustins à Paris le 24 octobre à 16 h 30 en présence de 300 exécutants. On peut se procurer des places (100 F) auprès de Kendalc'h, 56250 Trédion, ou à la Librairie Breizh, la rue du Maine, 75014 Paris.

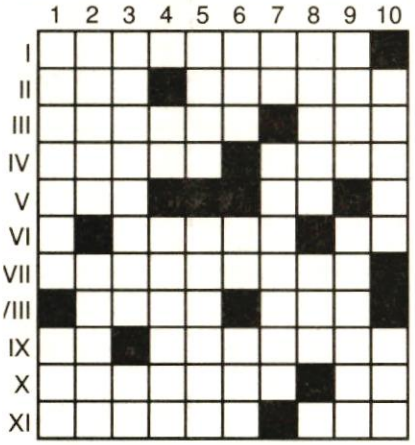


"Que cette cantate pour la paix apporte sa pierre à la construction de l'Europe de l'esprit", affirme la confédération, qui prend là un risque financier considérable pour faire apprécier et connaître la Bretagne qui crée. Elle mérite un soutien actif des Bretons de l'extérieur par leur présence et par les amis qu'ils pourront inviter à cette fête de la création.

Mots Croisés Bretagne-Celtie

PROBLÈME N° 54

(Certains mots sont en breton
Réf. : dictionnaires de R. Hémon, P.J. Hélias et F. Favereau)



HORIZONTALEMENT : I. Né à Morlaix en 1908, cet officier supérieur fut le chef des FFI d'Île-de-France. – II. En Goële mais pas en Goëlo ; Représentent actuellement les fruits du travail de nos pêcheurs. – III. Aviateur breton ou chanteuse bretonne ; A son marais près de l'Acheneau. – IV. Familière des estuaires, son nom est d'origine gauloise ; ancienne mesure de capacité ou naissance d'une capitale. – V. Inversé : fut bouté par Jeanne de Flandre à Hennebont ; La queue d'un oiseau. – VI. Peut dissimuler des bouteilles ; Article. – VII. Faits pour la course mais pas pour les corsaires. – VIII. Un ciel de tempête ; Comme saint Gildas à Saint Gildas. – IX. Pronom personnel ; Guette souvent le néophyte sorti en mer. – X. De droite à gauche : ne concerne pas seulement les routes écossaises ; Acteur né à Saint-Malo en 1908 (initiales inversées). – XI. Ont contribué à l'arrivée des Bretons en Armorique ; Parfois jaune, c'est-à-dire blanc.

VERTICALEMENT : 1. Plus connu sous son pseudonyme, ce résistant et écrivain est né à Vannes en 1904 ; Errante, peut-être, mais de bas en haut. – 2. Signale la présence des bergers ; A parfois prié hors de Bretagne. – 3. Né et mort à Lannion, il chanta l'Ame bretonne ; Lettres de Damgan. – 4. Résistent difficilement, même en Bretagne ; Portzmoguer, par exemple. – 5. Fut transférée sur un loup par saint Malo ; Pays celtique. – 6. Peut s'appliquer à un parent ; En limite ; Montée évidemment de bas en haut... – 7. Cinéaste né à Fougères en 1912 (initiales) ; En un sens, peut concerner l'esprit aussi bien que le corps. – 8. Laitues de mer ; Visible au Cap Fréhel. – 9. Avatar breton de Yves ; A eu raison du diable constructeur d'un fameux moulin de Guérande. – 10. Ilien ; Car en breton, ce n'est pas du jazz.

M. ERWAN

SOLUTION DU N° 53

Horizontalement : I. Le Gonidec. – II. Amure ; Ifam. – III. NPE ; Field. – IV. Diriaou ; OS. – V. ERA (A-re) ; SE (Essé) ; SUA (A-Us). – VI. Vénétie ; Di. – VII. Erdre ; Stal. – VIII. Ab ; Dall. – IX. Noirceur. – X. Ensablées. – XI. EY (Yves Elléouët) ; Entan.

Verticalement : 1. Landévennec. – 2. Empirer ; On. – 3. Guérandaise. – 4. Or ; Erbray. – 5. Néfaste ; CB (Célestin Bouglé) ; 6. IOEI ; Elé (Ellé). – 7. Dieu ; ESDUEN. – 8. Efl ; Taret. – 9. Cadoudal ; SA (Armand Seguin). – 10. Saillé.

SELAOUIT





TRI YANN : "Inventaire, 1970-1993" (Disques Marzelle, distribution PolyGram, 191 226.2).

Si j'en crois Robert (le Petit), un inventaire est une opération qui consiste à dresser l'état descriptif de l'actif et du passif d'une communauté...

Un vaste chantier, surtout quand la communauté en question a vingt ans d'âge et davantage... La dernière livraison des Tri Yann relève pourtant le défi, avec une heureuse surprise à la clef (de sol) : l'une des plus vieilles formations nantaises (et bretonnes par voie de conséquence) ne traîne aucun passif derrière elle.

C'est du moins ce que laisse entendre l'écoute d' "Inventaire", leur "compil", parue cet été. Du Tri Yann pur sucre, rien que du bon, rien que du meilleur... : les trois Jean et leurs compères ont su sélectionner, dans un catalogue pour le moins étoffé, leurs titres les plus significatifs, les plus symboliques, les plus "emballants" aussi. De "Princes Qu'en Mains Tenez" à "An Distro Euz a Vro-Zoag" en passant par "Si Mort à Mors" ou "Song For Ye, Jacobites", sans oublier la reprise du superbe texte de Morvan Lebesque, "La Découverte ou l'Ignorance", les Tri Yann nous permettent de (re)découvrir leurs morceaux de choix, triés sur le volet d'une dizaine d'albums.

Symbole encore, quand le disque débute avec "Les Prisons de Nantes" pour s'achever avec la "Gwerz Jorj Courtois" qui, en son temps – et ce n'est pas si vieux... – fit scandale chez les âmes bien pensantes de la bonne ville de Nantes.

L'album s'intitule "Inventaire". Il aurait pu, tout aussi bien, s'appeler "Itinéraire" : les 20 morceaux choisis suivent la chronologie de leur parution depuis les débuts du groupe en 1970 et le livret nous fait suivre la route des Tri Yann, pas à pas (ou presque) au fil des ans. Vous rappeliez-vous que Jean-Paul Corbineau, l'une des "voix" du groupe, l'avait quitté l'espace d'une année (en 1989), et qu'il fut remplacé quelques mois par une gente demoiselle, Mylène Coué... ,

Et rien que pour les photos – je ne vous dis que cela... – le livret vaut le détour à lui seul. Un achat que vous ne pourrez pas regretter.

GWERZ : "Live" (Gwerz Pladenn, Diffusion Breizh, GWP 001).

Autre groupe phare de la musique bretonne, Gwerz y va, quant à lui, de son album "Live". Un disque attendu, qui sert en même temps de locomotive à un nouveau label breton, "Gwerz Pladenn", sur lequel nous reviendrons prochainement.

Première satisfaction, la musique de Gwerz sonne toujours aussi bien. Seconde satisfaction, plusieurs des titres du premier album, qui n'avaient eu droit qu'au vinyl, se retrouvent désormais sur CD. Pouvoir réécouter "Personne n'en est la cause", "Doïna" ou "Ar C'hombat sanglant", sur sa platine laser, c'est un "must"...

Et en guise de prime de fidélité, trois inédits, dont "Ar Bambocher", également interprétée par Barzaz sur "An Den Kozh Dall" (vous pourrez faire des comparaisons...) et surtout une magnifique version instrumentale d' "Eliziza", toute de finesse et d'élégance.

Le disque a été enregistré à l'occasion des fameuses retrouvailles du groupe en 1992, à Cléguérec d'abord, puis à Spezet, Landerneau et Lorient. Gwerz s'y produisait en formation étoffée puisque Bruno Caillat (percussions), déjà présent sur les deux premiers disques, et Alain Genty (bassiste de Barzaz) prêtaient la main aux cinq "membres fondateurs". Au total ce disque confirme ce dont on se doutait déjà : le son "Gwerz" fait de ce groupe un élément irremplaçable du paysage musical breton.

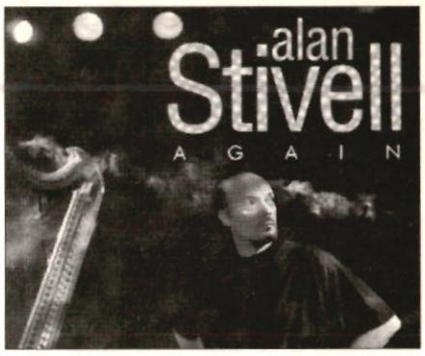
ALAN STIVELL : "Again" (Disques Keltia III, Dreyfus, Distribution Sony Music FDM 36198-2).

Cerise sur le gâteau d'un été musical breton plutôt riche, voici maintenant, pour la bonne bouche, le (dix-septième) disque d'Alan Stivell, "Again".

"Again" est à la fois une compilation et bien plus que cela.

Certes, Alan y reprend quelques-uns de ses "plus grands succès", puisés dans ses albums enregistrés entre 70 et 75, qui sont aussi, sans doute, les plus connus : "Reflet", "A l'olympia", "A Dublin", "Chemins de Terre"...

Mais chacun de ces dix-sept titres a été repensé, retravaillé, revisité, pour, c'est Stivell qui le dit lui-même, leur donner une "couleur un peu plus moderne", pour aller



dans le sens du monde d'aujourd'hui, "un monde qui évolue de lui-même".

Depuis le début des années 70, la démarche demeure la même, Alan n'a rien renié, sa musique "ethno-moderne", faite d' "identité culturelle et de métissage, de racines et de technologie", poursuit toujours la même ambition : celle d'une reconnaissance universelle pour la Bretagne et sa culture, "fleur dans le jardin du monde".

Et ça fonctionne ! La présence sur ce disque de nombreux amis prestigieux, invités de marque, témoigne combien l'œuvre d'Alan et du même coup la musique bretonne sont reconnues... ailleurs qu'en France surtout (même si un récent sondage nous apprend qu'Alan Stivell est la seule personnalité bretonne connue en Hexagonie).

En tout, pas moins de trente musiciens ou chanteurs ont participé à l'enregistrement, et au fil du "générique", aux côtés des locaux de l'étape, nombreux eux aussi, (Gilles Servat, Yann Fanch Kemener, Hervé Kefelean d'An Triskell, le grand Dan Ar Braz, Pierrick Lemou... impossible de citer tout le monde), on trouve quand même les noms de l'Anglaise Kate Bush, du percussionniste sénégalais Doudou N'Diaye Rose, de l'éthylico-anglo-irlando des Pogues Shane McGowan, de l'Irlandais Davy Spillane (avec son pib-uillinn) et même celui du chantre de Belle-Isle-en-Mer, j'ai nommé Laurent Voulzy. Excusez du peu !

Le résultat ? Une pêche d'enfer, des moments rares et précieux, des rencontres hautes en couleurs, des télescopages inattendus, des plages parfois déroutantes mais toujours fortes et toniques. Ce sont souvent les voix qui créent la surprise : celle de Shane McGowan, bien sûr, notamment sur "The foggy Dew", mais aussi celle de Gillan O'Donovan dans "Tha mi Sgith" ou celle de Ffran May dans "Suzy Mc Guire"... Sans oublier le plinn enlevé que Yann Fanch Kemener interprète avec Alan ou la très belle "Kimiad" qui confirme la présence longtemps espérée de Kate Bush.

"Again" devrait marcher très fort et pas seulement parce que Dreyfus a décidé d'en assurer une bonne promotion (une pub TV et un clip vont accompagner la sortie du disque). C'est surtout que chacun des titres qui y figure ("Metig", "Pop-plinn", "Tri Martolod", "Son ar Chistr"...) répond à une attente du public : celui-ci en redemande, on l'a bien vu en "live", à Paimpol, cet été, et Alan lui en donne pour son argent.

"Again" ? Un investissement incontournable pour attendre sereinement la sortie du dix-huitième disque auquel pense déjà Alan Stivell.

Pierre MORVAN

Courrier des lecteurs

Les réalités de l'Espace Schengen

On ne passe pas !

Où est la libre circulation tant vantée des accords de Maastricht et Schengen ? La réalité est autrement plus triste : les mesures répressives, en particulier les mesures anti-immigrés ou réfugiés, non seulement se mettent en place, mais les ministères de l'Intérieur n'hésitent pas à aller plus loin, tandis que les volets concernant la libre circulation sont "gelés". Ce qui va suivre est à mettre en rapport avec l'actuel débat sur l'institutionnalisation ou non de la politique xénophobe dans la Constitution française.

Des cars étaient partis de Bretagne et de France, en particulier de Versailles et Paris, le 3 septembre, emmenant des Kurdes à Francfort, en Allemagne, pour assister au 2d Festival International du Kurdistan. Le 4 septembre à 8 h, une cinquantaine de cars et environ 2.800 Kurdes et sympathisants s'arrêtent à la douane franco-allemande de Sarrebrücken. Là les douaniers allemands interdisent brusquement l'entrée des cars, au motif que les Kurdes n'avaient pas de visa du consulat d'Allemagne, alors que trois mois auparavant la même douane avait affirmé qu'il n'y aurait aucun problème. *Les Kurdes passent alors en force et à pied la frontière, bloquant l'autoroute E50. Un sit-in impressionnant est improvisé, alors que des négociations sont engagées avec le Ministère de l'Intérieur sarrois.*

Rien n'avance pendant des heures, tandis que le gwenn-ha-du brandi par des sympathisants bretons en route pour le Festival est très vigoureusement applaudi, porté en triomphe par les Kurdes très heureux qu'on leur témoigne de la solidarité. *A 13 h, la situation se tend : la police allemande menace de chasser les Kurdes à coups de gaz lacrymogènes s'il le faut. Le cordon de police est alors forcé par les manifestants au pas de charge, et une marche symbolique vers Francfort est organisée.*

Après cinq kilomètres de marche sur l'autoroute la police cède et demande aux cars de passer la frontière pour emmener tout le monde au Festival. La joie des Kurdes est indescriptible, le sentiment d'avoir vaincu des décisions iniques les ayant véritablement galvanisés.

Pourquoi cette fermeture de la frontière ?

Comment des dizaines de milliers de Kurdes auraient-ils pu demander des visas, certains s'étant vu retirer leur passeport par les autorités turques, pour assister à une journée de Festival à Francfort ? De plus l'argument était spécieux : à aucun moment les douaniers n'ont regardé si les Kurdes avaient ou non des titres de voyages ! Visiblement il y a complicité manifeste des autorités allemandes avec la Turquie : on bloque un poste de douane, et un seul (sur les autres frontières il n'y a eu aucuns problèmes), pour se faire pardonner par la Turquie de laisser organiser le Festival et de ne pas être encore plus sévère avec les Kurdes, car il y a des contrats de vente de chars à protéger ! En 1992, sans raisons, la frontière germano-suisse avait ainsi été bloquée à l'occasion du premier Festival. Lors de la dernière manifestation kurde à Bonn (juin 1993, 120.000 personnes), rien de comparable ne s'était produit. Ce genre d'actions correspond en fait aux périodes de "grand amour" entre Bonn et Ankara, à l'inverse il n'y a pas de difficultés quand les relations sont plutôt tendues. Pour M. Hasan, responsable de la Fédération des Associations du Kurdistan dans l'État français, "l'Allemagne approuve la politique de terreur menée par l'État turc au Kurdistan".

Fichage systématique

Au retour du Festival, la douane française, entre 1 h et 5 h du matin, a bloqué chaque car pendant deux heures, notant l'identité et recopiant les papiers de 2.800 personnes. Ceci dans l'esprit de collaboration entre Paris et Bonn sur le règlement de la question des immigrés dans la CEE, et dans l'Espace Schengen en particulier. A noter que, contrairement aux douaniers allemands, corrects et polis, la police française (PAF) a été provocatrice, méprisante, rogue et vulgaire, cherchant visiblement à déclencher des réactions qui lui aurait permis de "coffrer" quelques personnes. Voilà donc où en est la construction de l'"Europe de la liberté de circulation" que l'on nous vante régulièrement.

Ronan Al Louarn
31 rue Oberthur, Rennes

"A l'Ouest-toute"

A la lecture d'Ouest-France, j'ai été frappé par certains articles qui remplaçaient – en titre – le mot Bretagne par Ouest. Ex : les 4 évêques de l'Ouest à Sainte-Anne d'Auray, alors qu'il s'agit des diocèses de la seule Bretagne à 4 départements.

Fest-noz, un "fin fond de l'Ouest" en rubrique de Fouesnant.

Une artiste américaine a été subjuguée par "l'Ouest-Français" alors qu'elle a séjourné seulement dans le Morbihan.

A la lecture des articles, l'auteur est obligé de reconnaître le fait que l'événement se passe en Bretagne, sinon il serait dénué de sens, la "Promotion" de l'Ouest passant par le titre, j'ai noté aussi une habitude fréquente de franciser les noms bretons, noms de cercles celtiques, de bateaux, là aussi le nom français est en titre. Ex : les moissonneurs au lieu de Mederien, le vrai nom du cercle n'apparaissant que dans le texte.

Pour contrecarrer cette tendance, la meilleure méthode est de contribuer l'option "Pôle Breton", englobant les départements limitrophes à la BZH historique, cet "Ouest breton" devant "contrebalancer" Paris et sa grande région qui recouvre une bonne partie de la Normandie et des PDL. Se figer derrière les frontières historiques me semble un paravent dangereux quand on voit les efforts de Paris d'étendre son influence (TGV, avion) jusqu'à Rennes.

L.K. Kemper

Folklore et affaires

Je remercie "PB" de m'avoir incitée à écouter le nouveau groupe "Glaz" et Denez Prigent que j'ai eu le plaisir d'écouter en concert à Pont-l'Abbé le 7 août dernier.

Deux registres différents bien sûr, mais d'une qualité prometteuse ! C'est bien le signe que la culture bretonne ne peut être assimilée au simple folklore. Breiz o Veva.

Cependant, il ne faut jamais oublier que le folklore désigne surtout la culture de ceux qui ont perdu la bataille économique. C'est pourquoi les Bretons doivent se battre sur ce front et se montrer aussi entreprenants dans les affaires que dans les arts ou le sport.

Amicalement,

Corinne Kerouedan

imposer à la Commission européenne le déblocage d'une subvention qui avait été fort justement suspendue, preuve s'il en est que le pouvoir de l'État jacobin demeure prédominant.

La DDE au service de la SAUR

De surcroît, comme nous l'avions pressenti dans de précédents articles consacrés à cette affaire (PB de mai et juin 1992) la DDE mentait aux Caurellois quand elle leur promettait de préserver les sources qui les alimentent en eau courante depuis plus de 60 ans.

Dans l'enquête d'utilité publique de 1992 (qui n'eut



de publique que le nom), face aux menaces qui pesaient sur les sources de la colline du fait des tirs de mine, la DDE écrivait : Si malgré l'amélioration des captages existants les besoins en eau de Caurel ne pouvaient être satisfaits, un nouveau forage sera recherché et créé pour, outre la satisfaction immédiate des besoins communaux, l'assurance d'une alimentation en eau viable dans le temps". Une provision de 500.000 F était même prévue à cet effet.

Une étude faite par des ingénieurs hydrauliciens a montré que le site de Caurel a une capacité de production de 400.000 m^3/an pour un prélèvement compris entre 34.000 et 45.000 m^3/an. C'est dire si Caurel peut s'autosuffire. Or à l'occasion de deux réunions récentes en mairie de Caurel, le 30 avril puis le 12 juillet 1993, la DDE a exposé les avantages que présenterait, selon elle, un raccordement de la commune au réseau de la SAUR (propriété du groupe Bouygues). ***Entre autres avantages : un triplement des prix et une eau chargé en nitrates et en pesticides contre une eau de source au robinet ! Lors de la première réunion la DDE était accompagnée du président du syndicat d'eau de Kernehuel, une station de pompage située à Lanrivain et gérée par la SAUR (voir PB de juin 1992).***

On comprendra mieux la volte-face de la DDE quand on se sera remémoré que le directeur général de la SAUR, M. Bernard Devalan, fils d'un ancien maire de la commune, possédait quelques terrains sans grande valeur marchande sur la commune de Caurel et que le tracé imposé par la DDE lui a permis de s'en débarrasser après indemnisation. En outre le club de football de Caurel est sans doute le seul en Bretagne qui soit sponsorisé par la SAUR.

Tout s'achète... y compris la DDE. Mais quand une administration qui se doit de remplir une mission publique au mieux des intérêts de la population néglige cette dernière pour se mettre au service d'un groupe privé et de quelques personnes, on est en droit de parler de comportement mafieux.

Un jour prochain que vous circulerez du côté du lac de Guerlédan, arrêtez-vous à Caurel. Vous verrez ce que peuvent coûter à la Bretagne les pouvoirs sans limites d'une classe politique corrompue et l'absence d'institutions réellement démocratiques.

C. GUYONVARC'H



Le 31 octobre à Plouézec

17e FEST-NOZ de la Toussaint

La 17e édition du traditionnel fest-noz de la Toussaint, organisé par l'UDB, aura lieu le dimanche 31 octobre à la salle des fêtes de Plouézec (5 km de Paimpol).

A l'affiche, le groupe Daouarn, nouvelle formule, les sonneurs du Trégor, Péron et Jaguin, Les Chiens Jaunes, trio de vielles percutant... Et aussi, et peut-être surtout, les célèbres frères Morvan, dont on aura magistralement fêté, le week-end précédent à Maël-Pestivien, les 35 ans de kan ha diskan.

Une nouvelle fois se retrouveront mêlés sur scène, pour le plus grand plaisir de tous, la Haute et la Basse-Bretagne, l'ancienne et la nouvelle génération des musiciens et chanteurs bretons. Et il y aura de la Koreff !



Le 9 octobre

FEST-NOZ Diwan

Skol Diwan Pempoull organise un fest-noz le samedi 9 octobre, à la salle des fêtes de Plouézec. La soirée sera animée par le groupe trégorrois "Retrait d'Permis", par les sonneurs Guillanton et Guénégou, et par les chanteurs Thomas et Guillou.



Magnifique calendrier-poster des prénoms bretons - grand format

***40 F** le premier, **35 F** par calendrier en plus*

à commander avec règlement à UDB, B.P. 203, 56102 LORIENT cedex

LIBRAIRIE DU "PEUPLE BRETON"

(expéditions par correspondance sous 48 h)

- ❑ "Les Bretons et leurs libertés", essai historique, 90 F (franco)
- ❑ NOUVEAUTÉ : "Le procès du centralisme", 38 F (franco)
- ❑ "La Bretagne et les problèmes écologiques", 38 F
- ❑ "Entre créole et breton, ces racines qui nous libèrent", D. Aupiais, 80 F (franco)
- ❑ "La Bretagne face à l'europe et à l'Ile-de-France", 30 F
- ❑ "L'Europe régionale", P. Romus, 88 F
- ❑ "Atlas de Bretagne", "Skol Vreizh, 2e édition, 175 F
- ❑ "La Renaissance celtique", Alain Guillerm, 106 F (franco)
- ❑ "Le Breton, jeunesse d'une vieille langue", F. Morvannou, Tout sur le breton, ou presque, 45 F (franco)
- ❑ "Les Bretons et la Révolution. Elans et déceptions", 20 F
- ❑ "An Traoniennoù Glas", Fanch Peru, 68 F
- ❑ "Madeleine" Lettres du Salvador de Madeleine Lagadec, 53 F
- ❑ "Bosnie Herzégovine une nouvelle Palestine !" 35 F

Bon de commande à recopier.

Cocher les livres choisis,
règlement par chèque à joindre à l'ordre du :
"PEUPLE BRETON", BP 301, 22304 LANNION Cedex.